

ENQUÊTE PUBLIQUE

**RAPPORT ET AVIS DE LA COMMISSION
D'ENQUETE SUR LE PROJET DE PLAN DE
SERVITUDES AERONAUTIQUES (PSA) DE
L'AÉRODROME LYON-SAINT EXUPERY**

**MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE
DGAC-DSAC CENTRE EST**

Enquête du 21/10/2019 au 22/11/2019

SOMMAIRE

A.GÉNÉRALITÉS.....	3
A.1. OBJET DE L'ENQUÊTE.....	3
A.2. CADRE JURIDIQUE.....	4
A.3. NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE MODIFICATIONS DU PSA(PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES).....	4
B.ORGANISATION DE L'ENQUETE.....	7
C.DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	12
C.1. CLÔTURE DE L'ENQUÊTE ET MODALITÉS DE TRANSFERT.....	12
C.2. PARTICIPATION DU PUBLIC À L'ENQUÊTE.....	13
D. ANALYSE DES CONTRIBUTIONS PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE.....	15
E. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SOLLICITÉES PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE.....	20
F.CONCLUSION DE LA COMMISSION D'ENQUETE.....	22
G.ANNEXES.....	24

GLOSSAIRE :

PSA : Plan de Servitudes Aéronautiques

MO : Maitre d'Ouvrage, ici la DGAC

DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile

APPM : Avant Projet Plan de Masse

CE : Commission d'Enquête

A. GÉNÉRALITÉS

Demandeur :

Ministère de la Transition Ecologique
Direction Générale de l'Aviation Civile
Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Centre-Est.

Autorité organisatrice :

PREFECTURE DU RHÔNE
Direction de la coordination des politiques interministérielles
106 rue Pierre Corneille 69419 LYON CEDEX 03
Contact : Madame BAYIO, Chargée de coordination

Dates d'enquête :

Ouverture de l'enquête : 21/10/2019

Clôture de l'enquête : 22/11/2019

A.1. OBJET DE L'ENQUÊTE

Compte tenu de ses caractéristiques, l'aérodrome de LYON-SAINT EXUPERY est soumis à l'établissement d'un Plan de Servitudes Aéronautiques, conformément à l'article R241-3 et D243-7 du Code de l'Aviation Civile

Ce plan, destiné à assurer la sécurité de la circulation des aéronefs, comporte l'interdiction de créer ou l'obligation de supprimer des obstacles susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne ou nuisibles au fonctionnement des dispositifs de sécurité établis dans l'intérêt de la navigation aérienne. Ces servitudes s'appliquent dans un volume clairement défini et soumis à l'avis du Public.

Le PSA soumis à l'enquête est une révision du PSA existant approuvé le 12 juillet 1978

Conformément au Code de l'Expropriation, ce plan est soumis à enquête publique.

A.2. CADRE JURIDIQUE

L'établissement de servitudes aéronautiques est soumis aux dispositions du Code de l'Expropriation

L'enquête publique a été prescrite par l'arrêté des Préfets de l'Ain, de l'Isère et du Rhône du 01/10/2019.

L'enquête publique a été organisée et s'est déroulée suivant les dispositions des articles R112-1 à R112-19 du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique.

A.3. NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE MODIFICATIONS DU PSA (PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES)

Dans le cadre de la sécurisation de la circulation des aéronefs utilisant l'aérodrome de LYON-SAINT EXUPERY, un projet de modification du Plan de Servitudes Aéronautiques a été élaboré par la DGAC, répondant aux dispositions de l'arrêté du 07/06/2007 modifié, fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques.

Le projet de modification du PSA a été établi en tenant compte de l'évolution ultime de plateforme envisagée. Dans le cas de LYON-SAINT EXUPERY, ce stade correspond aux dispositions des pistes envisagées dans l'APPM de juillet 1999, modifiant l'APPM du 9 mars 1970.

Dans son développement ultime, l'aérodrome serait constitué de 4 pistes :

-Piste A : 4000 m

-Piste B : 2670 m

-Piste C : 3200 m

-Piste D : 3200 m

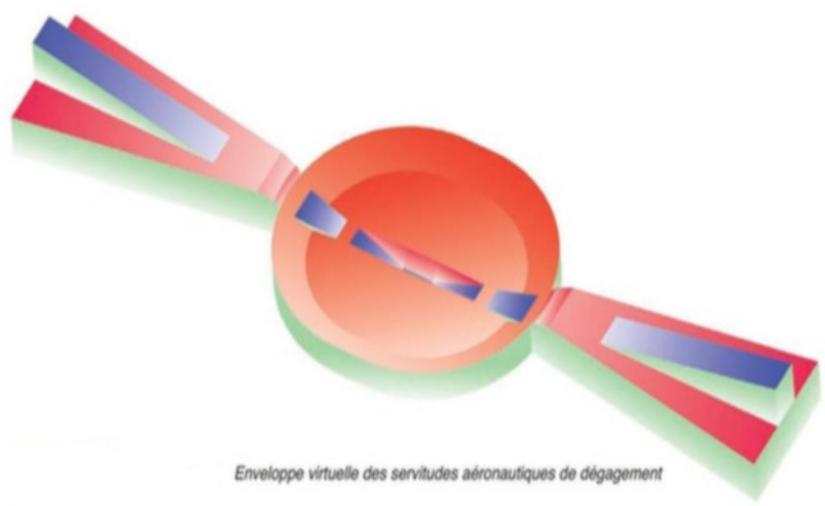
Le projet de PSA comprend pour chaque piste les éléments suivants :

- 2 trouées d'atterrissage (une pour chaque sens d'utilisation);
- 2 trouées de décollage (une pour chaque sens d'utilisation);
- deux surfaces latérales ;

- une surface horizontale intérieure ;
- une surface conique ;
- la surface délimitée par le périmètre d'appui, qui est le périmètre de la plus petite surface au sol contenant l'ensemble des bords intérieurs des trouées de décollage et d'atterrissage et des lignes d'appui des surfaces latérales et incluant les éventuels raccords rectilignes ;
- une surface complémentaire associée aux approches de précision,
- des surfaces applicables aux aides visuelles.

Les caractéristiques de ces surfaces sont définies en fonction du chiffre de code du code de référence de la piste concernée et de son mode d'exploitation (pour SAINT EXUPERY ce chiffre vaut 4).

Schéma de principe :



Source : DGAC – Note annexe au projet de PSA

Ces surfaces, afin de tenir compte d'obstacles existants qui ne peuvent être supprimés ont fait l'objet de 6 adaptations :

Trois adaptations liées à la présence des réservoirs d'eau sur les communes de Saint Bonnet de Mure, Saint Laurent de Mure et Colombier-Saugnieu,

Deux adaptations liées aux clochers de Saint Laurent de Mure et Colombier-Saugnieu,

Une adaptation liée au relief sur la commune de Saint Laurent de Mure.

D'autre part, plusieurs obstacles ont été identifiés (une quinzaine d'arbres et 23 pylônes électriques situés dans les trouées des pistes C et D). Ces obstacles dépassent les cotes limites indiquées et nécessitent d'être supprimés ou mis en conformité à l'approbation du PSA ou « à mesure des besoins et des nécessités » (CF. Note annexe au dossier p.13)

B. ORGANISATION DE L'ENQUETE

Le président du tribunal administratif a désigné une commission d'enquête par décision n°E19000137/69 en date du 12 juin 2019 composée comme suit :

Monsieur Pierre-Henry Piquet comme président

Madame Françoise Chardigny et Monsieur Jean-Loup Bachet comme membres titulaires

Madame Annabelle Le Bris comme membre suppléant.

La commission d'enquête s'est réunie le 8 juillet afin de rencontrer l'autorité organisatrice de cette enquête publique concernant trois départements, qui est la Préfecture du Rhône Direction de la coordination des politiques interministérielles. Cette réunion a essentiellement porté sur :

L'architecture du dossier mis à l'enquête

La rédaction de l'arrêté de mise à l'enquête

Le nombre, les dates et les lieux de permanence

Les modalités de publicité et d'information du public ainsi que les modalités d'enregistrement des contributions de celui-ci. La commission a demandé outre l'adresse-mail qu'un registre électronique soit ouvert.

La signature des registres papier mis à disposition dans les 42 communes du périmètre de l'enquête et au sein des préfectures du Rhône, de l'Ain et de l'Isère.

L'enquête s'est déroulée dans les 42 communes suivantes :

1. Département de l'Ain

- 1.1 Balan
- 1.2 Beynost
- 1.3 Bressolles
- 1.4 Dagneux
- 1.5 La Boisse
- 1.6 Montluel
- 1.7 Niévroz
- 1.8 Pizay
- 1.9 Sainte-Croix
- 1.10 Thil

2. Département de l'Isère

- 2.1 Anthon
- 2.2 Bonne-Famille
- 2.3 Chamagnieu
- 2.4 Charvieu-Chavagneux
- 2.5 Chavanoz
- 2.6 Diemoz
- 2.7 Grenay
- 2.8 Heyrieux
- 2.9 Janneyrias
- 2.10 Oytier-Saint-Oblas
- 2.11 Pont-de-Cheruy
- 2.12 Roche
- 2.13 Saint-Georges-d'Espéranche
- 2.14 Saint-Just-Chaleyssin
- 2.15 Saint-Quentin-Fallavier
- 2.16 Satolas-et-Bonce
- 2.17 Tignieu-Jamezieu
- 2.18 Valencin
- 2.19 Vilette-d'Anthon
- 2.20 Villefontaine

3. Département du Rhône

- 3.1 Chassieu
- 3.2 Colombier-Saugnieu
- 3.3 Décines-Charpieu
- 3.4 Genas
- 3.5 Jonage
- 3.6 Jons
- 3.7 Meyzieu
- 3.8 Pusignan
- 3.9 Saint-Bonnet-de-Mure
- 3.10 Saint-Laurent-de-Mure
- 3.11 Saint-Pierre-de-Chandieu
- 3.12 Saint-Priest

Chacune de ces communes a reçu un registre d'enquête permettant de recueillir l'avis du public.

Une permanence d'un membre de la commission d'enquête a été fixée dans 25 communes : 8 dans le Rhône, 8 dans l'Ain et 9 dans l'Isère comme suit :

Pour le Rhône :

Genas : lundi 21 octobre 13h30-16h30
Pusignan : vendredi 25 octobre 9h-12h
Jonage : samedi 26 octobre 9h-12h
St Bonnet : lundi 28 octobre 13h30-16h30
Saint Laurent : vendredi 15 novembre 9h-12h
Colombier-Saugnieu : samedi 16 novembre 9h-12h
Meyzieu : lundi 18 novembre 9h30 -12h30
Jons : vendredi 22 novembre 14h-17h

Pour l'Ain :

Sainte Croix : mercredi 23 octobre de 09h0 -12h00
Niévroz : mardi 29 octobre de 15h30-18h30
La Boisse : vendredi 8 novembre de 09h00-12h00
Montluel : vendredi 8 novembre de 13h00-16h00
Thil : samedi 9 novembre de 09h00-12h00
Balan : lundi 4 novembre de 10h00-12h00
Dagneux : lundi 4 novembre de 13h30-16h30

Pour l'Isère :

Charvieu-Chavagneux : mardi 22 octobre 15h-18 h
Villette d'Anthon : mercredi 23 octobre 14h-17 h
Diemoz : vendredi 25 octobre 15h-18 h
Heyrieux : samedi 26 octobre 9 h-12 h
Bonnefamille : mercredi 30 octobre 14h30-17h30
Valencin : lundi 4 novembre 15 h-18 h
Janneyrias : mardi 5 novembre 16 h-19 h
Grenay : mardi 19 novembre 13h45-16h15
Tignieu-Jamezieu : jeudi 21 novembre 14 h-17 h

La commission d'enquête a rencontré le maître d'ouvrage, la Direction Générale de l'Aviation Civile – DGAC - le 6 septembre afin d'échanger sur la révision du PSA et le dossier mis à l'enquête.

La commission a demandé notamment qu'une note synthétique, expliquant le contexte de la révision du PSA de l'aéroport de St Exupéry, soit jointe au dossier et a argumenté en faveur de la mise à disposition au public d'un registre électronique par le biais d'un prestataire. La DGAC a accepté ces deux dispositions particulières de l'enquête publique.

La commission a suivi une formation sur l'outil électronique mis à disposition du public.

Par arrêté inter-préfectoral du 1er octobre 2019, les préfets ont prescrit l'ouverture de l'enquête relative au projet de révision du Plan de Servitude Aéronautique-PSA- et en ont fixé les modalités conformément aux dispositions du code de l'expropriation.

Le dossier présenté à enquête publique comprend 16 pièces + une note d'information comme suit :

- A1 Plan d'ensemble
- A2 Plan de détails
- A3 Plan de la zone dégagée d'obstacles (OFZ) seuil 17L
- A3 Plan de la zone dégagée d'obstacles (OFZ) seuil 35L
- A3 Plan de la zone dégagée d'obstacles (OFZ) seuil 35R
- A3 Plan de la zone dégagée d'obstacles (OFZ) seuil C17
- A3 Plan de la zone dégagée d'obstacles (OFZ) seuil C35
- A3 Plan de la zone dégagée d'obstacles (OFZ) seuil D35
- A4 Plan des surfaces de franchissement d'obstacles (OCS)
- A5 Plan de cotation des adaptations
- Notice explicative
- 3.1 état des bornes d'axes et de calage du périmètre de la surface d'appui des servitudes aéronautiques de dégagement
- 3.2 croquis d'ensemble de présentation des surfaces de base- vue de dessus
- 3.3 croquis des surfaces de servitudes aéronautiques
- 3.4 carte de l'enveloppe des surfaces de dégagement
- une note d'information sur le besoin de révision du PSA de Lyon Saint-Exupéry.

La publicité réglementaire au moyen de l'affichage des avis d'enquête dans les mairies et sur le site internet des préfectures a été réalisée.

La parution de l'avis d'enquête dans 2 journaux par département s'est faite au moins 8 jours avant le début de l'enquête et 8 jours après le début de celle-ci comme suit :

Rhône :

Le PROGRES les 08/10/2019 et 22/10/2019

Le TOUT LYON AFFICHES les 12/10/2019 et 26/10/2019

Ain :

LA VOIX DE L'AIN les 11/10/2019 et 25/10/2019

LE PROGRES AIN les 08/10/2019 et 22/10/2019

Isère

LE DAUPHINE LIBERE les 08/10/2019 et 22/10/2019

LES AFFICHES DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE les 11/10/2019 et 25/10/2019

Cet affichage réglementaire a été complété par les moyens divers qu'utilisent les communes pour communiquer envers leurs administrés : site internet, gazettes, panneaux lumineux, et sms.

C. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Le public a pu être reçu dans de bonnes conditions à chacune des 25 permanences.

Deux incidents ont eu lieu au cours de l'enquête publique :

1) Le samedi 16 novembre à Colombier Saugnieu la permanence a été raccourcie d'une heure car la mairie était alors en "gestion de crise" à cause de coupures d'électricité sur tout le territoire communal due à l'épisode neigeux de la veille au soir. Une consigne a alors été laissée à la responsable de l'urbanisme pour relever les coordonnées d'éventuels visiteurs après le départ du commissaire enquêteur à 11h ; en pratique aucune visite n'a été constatée. La Commission estime que cet incident n'a pas nuit à l'enquête.

2) Le registre Satolas-et-Bonce a été égaré dès le début de l'enquête : le registre papier n'a donc pas été mis à disposition du public, mais comme dans d'autres communes, aucune personne ne s'est présentée ni pour examiner le dossier, ni pour inscrire une observation. Ceci est attesté dans le certificat signé par le maire et joint en annexe. La Commission estime que dans ces conditions cet incident n'a pas nuit à l'enquête : le public qui a bien été informé n'a pas cherché à s'exprimer sur le registre papier de cette commune.

C.1. CLÔTURE DE L'ENQUÊTE ET MODALITÉS DE TRANSFERT

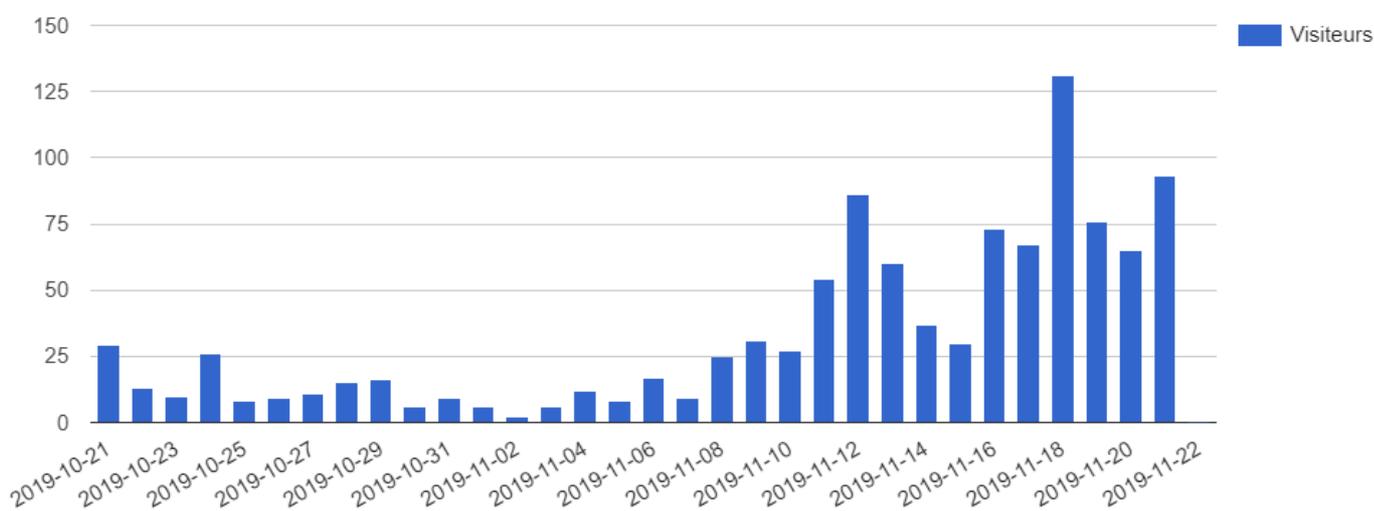
La clôture du registre dématérialisé a été effectuée comme annoncé dans l'arrêté interpréfectoral d'ouverture d'enquête. La Commission a donc pu prendre connaissance rapidement de la très grande majorité des contributions.

La récupération des registres papier a été plus laborieuse. Les premiers registres ont été récupérés à la préfecture du Rhône le 28 novembre par le Président de la Commission, plus de la moitié était manquante.

Le 3 décembre la préfecture avait réceptionné l'ensemble des registres mis à disposition à l'exception de celui de Pont-de-Cheruy qui est parvenu le 13 décembre, le maire ayant entre temps fait parvenir un certificat attestant qu'aucune observation n'était inscrite sur le registre.

C.2. PARTICIPATION DU PUBLIC À L'ENQUÊTE

Le public s'est manifesté de manière significative durant l'enquête : 237 contribution dont 5 mails recueillies sur le registre électronique, 37 contributions recueillies sur les registres papier (16 rhône, 14 Isère, 7 Ain), 41 entretiens physiques au cours des permanences avec des participants qui ont ou pas inscrits des observations.



La fréquentation du site du registre électronique qui permettait également de prendre connaissance du dossier a été très importante avec plus de 1000 visiteurs, notamment lors de la deuxième quinzaine de l'enquête.

Le registre électronique a été très largement utilisé. Ce moyen d'expression, non obligatoire dans ce type d'enquête, se révèle donc efficace pour une bonne participation du public. L'origine de 25% environ des contributions est inconnue (commune non renseignée dans le registre électronique et non identifiable dans la contribution), la commune de Jonage représente à elle seule presque 30% des contributions, Valencin et Saint Laurent de Mure un peu moins de 10 % chacune, Heyrieux 5 %. Les 20 % restants se répartissent sur les 24 autres communes ayant fait l'objet de contributions.

Des associations sont intervenues au cours de l'enquête comme : l'ACENAS (Association Contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport Lyon-Saint-Exupéry), SNEH (Sauvegarde de la Nature et de l'Environnement Heyrieux) et AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT JONAGEOIS.

Répartition des contributions par commune :

Département	Commune	contributions électroniques (registre, mail)	contributions papier (registre, courrier)
Ain	Balan	1	1
Ain	Beynost	3	0
Ain	Bressoles	2	0
Ain	Dagneux	4	2
Ain	La Boisse	3	0
Ain	Montluel	2	1
Ain	Nievroz	0	1
Ain	Pizay	0	0
Ain	Saint-Croix	1	0
Ain	Thil	4	2
Total Ain		20	7
Isère	Anthon	0	0
Isère	Bonne-Famille	0	0
Isère	Chamagnieu	0	3
Isère	Charvieu-Chamagneux	0	0
Isère	Chavanoz	0	0
Isère	Diemoz	0	1
Isère	Grenay	1	4
Isère	Heyrieux	15	2
Isère	Janneyrias	0	0
Isère	Oytier-Saint-Oblas	0	4
Isère	Pont-de-Cheruy	0	0
Isère	Roche	0	0
Isère	Saint-Georges-d'Espéranche	1	0
Isère	Saint-Just-Chaleyssin	1	0
Isère	Saint-Quentin-Fallavier	0	0
Isère	Satolas-et-Bonce	1	0
Isère	Tignieu-Jamezieu	0	0
Isère	Valencin	19	0
Isère	Villette-d'Anthon	0	0
Isère	Villefontaine	0	0
Isère	Chozeau	1	0
Isère	Luzinay	1	0
Total Isère		40	14
Rhône	Chassieu	0	0
Rhône	Colombier-Saugnieu	0	0
Rhône	Décines-Charpieu	0	0
Rhône	Genas	4	0
Rhône	Jonage	76	10
Rhône	Jons	0	2
Rhône	Meyzieu	0	1
Rhône	Pusignan	1	0
Rhône	Saint-Bonnet-de-Mure	10	3
Rhône	Saint-Laurent-de-Mure	22	0
Rhône	Saint-Pierre-de-Chandieu	6	0
Rhône	Saint-Priest	0	0
Total Rhône		119	16
Indéterminé	Indéterminée	58	0
TOTAL		237	37

D. ANALYSE DES CONTRIBUTIONS PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Des observations ont été déposées sur le registre électronique ou les registres papiers disponibles dans les lieux d'enquête :

Cf. Annexe 1 Contributions du public

Les observations, et plus particulièrement les oppositions au projet de PSA portent sur plusieurs points. Deux thèmes particuliers ont concerné la très grande majorité des contributions :

Création des pistes supplémentaires :

De nombreuses contributions ont été recueillies par la commission sur l'opposition à la création des pistes C et D.

La commission d'enquête a bien noté que la création de ce doublet supplémentaire de pistes aurait pour conséquence l'exposition de nouvelles populations aux nuisances induites par le trafic aérien. Dès lors, il est normal que le public s'exprime sur ce sujet lors de chaque procédure touchant au fonctionnement de l'aéroport. De plus, le processus conduisant à la construction et à la mise en service de pistes supplémentaires est un processus long et compliqué, inconnu du grand public.

La procédure en cours de révision du PSA a parfois été perçue comme une découpe administrative aboutissant, à terme, à la mise en service de deux pistes supplémentaires, et induisant, de fait, une réaction de rejet d'une partie du public.

La révision du PSA est basée sur l'Avant Projet Plan de Masse de juin 1999 qui incluait clairement ce projet de développement à terme, tout comme l'APPM initial de 1970 prévoyait déjà une 3ème piste. La présence des pistes C et D sur les documents soumis à l'enquête a parfois surpris les riverains après les annonces récentes de l'exploitant actuel de l'aéroport indiquant que la construction de ces pistes n'était pas à l'ordre du jour.

La commission a pris acte des oppositions à la construction de nouvelles pistes, toutefois, cette extension ne relève pas directement de la procédure en cours et leur éventuelle réalisation fera l'objet d'une procédure d'enquête spécifique.

Nuisances environnementales actuelles et futures :

De nombreuses observations ont également été portées à la connaissance de la commission pour relater des nuisances importantes liées à l'exploitation actuelle de l'aéroport.

En effet, l'aéroport de Lyon Saint Exupéry est une plateforme importante qui enregistre environ 110.000 mouvements par an (atterrissage ou décollage), et le transit d'environ 10.000.000 de passagers par an. Sur une période récente (2014-2018), le nombre de mouvements est quasiment stable, le transit passager augmente légèrement (+6,5%). Source : Union des aéroports français - <https://www.aeroport.fr/view-statistiques/lyon-saint-exupery>

Compte tenu de la localisation de la plateforme, des zones urbanisées se trouvent exposées au passage des avions à l'approche d'atterrissage des avions ou lors du décollage. Ce trafic engendre des nuisances indéniables, au premier rang desquelles se trouve le bruit. Le niveau de tolérance face au bruit dépend de plusieurs facteurs (bruit ambiant, usage des habitations, seuil personnel, etc...).

Pour de nombreux riverains, le bruit associé aux passages des avions est une gêne conséquente, voire intolérable. L'altitude, jugée souvent trop faible, ainsi que les modifications de trajectoires (avions virant plus court) sont rapportées comme facteurs aggravant des nuisances sonores. Régulièrement associées aux observations sur le bruit, les pollutions d'hydrocarbures au sol ont également été portées à la connaissance de la commission, avec des conséquences sur les activités de plein air (déjeuners extérieurs, jardinage, etc...).

D'autres nuisances, se rapportant aux conséquences secondaires de l'exploitation de l'aérodrome ont également été rapportées à la commission : augmentation du trafic routier des voiries de desserte, surfaces de parking conséquentes, développement de projets logistiques dans le secteur.

Il est indéniable que l'exploitation d'un aérodrome induit des nuisances pour les habitations riveraines, et compte tenu des fonctions même de transports des aéroports, il n'est pas envisageable d'éloigner ces infrastructures de toute occupation humaine. Toutefois, l'ensemble de ces contributions, qui traduit une réelle gêne induite par l'activité de l'aérodrome, ne sont pas en lien direct avec l'objet de l'enquête qui a pour but d'améliorer la sécurité des aéronefs et des infrastructures en maîtrisant l'altitude des constructions aux abords de pistes, créant ainsi une servitude sur les terrains concernés.

La commission a donc pris acte de ces contributions, mais les sujets qu'elles abordent doivent trouver réponse au travers d'autres documents règlementaires (Par exemple le Plan d'Exposition au Bruit), ou traitées dans d'autres instances (commissions consultatives de l'environnement).

Au delà de ces deux thèmes très sensibles, la synthèse des contributions peut s'établir sur les 9 thèmes suivants dont la synthèse a été présentée à la DGAC :

Cf. Annexe 2 Synthèse des observations et réponses de la DGAC.

1. Contestation du bien-fondé de la création des pistes 3 et 4,

Réponse du MO :

Le futur doublet de pistes a été pris en compte dans les grandes orientations de l'aérodrome de Lyon-Saint-Exupéry qui ont été fixées par le ministre de l'aviation civile en 2010, dans la continuité de l'avant-projet de plan de masse (APPM) de 1999. Ainsi le projet de création des pistes 3 et 4 ne peut être remis en cause dans le cadre de la procédure de révision du PSA.

Analyse de la Commission d'Enquête : **La CE prend acte de la réponse de la DGAC. Cependant, la CE constate que le MO n'a pas répondu sur le bienfondé de la création des pistes qui ne relève pas de cette procédure mais d'une décision antérieure et qui n'a pas vocation à être remise en cause dans le cadre de la révision du PSA. Cette articulation des décisions est difficilement appréhendable par le Public qui a fortement réagi à ce qu'il a interprété comme un projet de création des pistes supplémentaires.**

2. Contestation du projet de PSA car celui-ci permettra la réalisation des pistes 3 et 4,

Réponse MO :

Si le PSA a toute son utilité pour préserver les dégagements d'un aérodrome dans sa configuration ultime à long terme, il ne conditionne pas pour autant la création des futures pistes.

Analyse de la CE : **La commission d'enquête prend note de la réponse précise du MO sur ce point et la non-corrélation de la révision du PSA avec la réalisation de nouvelles pistes.**

3. Plaintes sur les nuisances actuelles de l'aéroport,
(Cf. dessous)

4. Craintes sur les nuisances à venir de l'aéroport après développement,

Réponse du MO : (regroupée points 3, 4 et 5)

Les nuisances autour de l'aérodrome sont prises en compte dans l'étude et la réalisation du PEB et peuvent être abordées au sein des commissions consultatives de l'environnement (CCE).

Les plaintes concernant les trajectoires inhabituelles doivent être adressées au médiateur « Aéroports de Lyon » dédié à ces questions. Tous les cas avérés de déviations de trajectoire non justifiées sont systématiquement sanctionnés par de lourdes amendes.

L'ensemble de ces points 3 à 5 relatifs aux nuisances sortent de l'objet de la présente enquête publique.

Analyse de la CE : **De nombreuses observations ont porté sur les nuisances actuelles et à venir liées au trafic aérien. Comme le rappelle le MO, les nuisances liées au bruit sont effectivement seulement encadrées par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) qui a d'ores et déjà intégré le projet de développement. D'autre part, les altitudes minimales du PSA ne sont pas les enveloppes de trajectoires contrôlées des avions - « couloirs aériens » pour le public, qui sont à une altitude supérieure. Le respect des trajectoires des aéronefs fait l'objet d'un contrôle strict par la DGAC qui instruit également les plaintes déposées des riverains.**

5. Plaintes sur les trajectoires actuelles empruntées par les aéronefs (plus bas, plus court depuis quelques années),

Réponse du MO : *Selon les échanges avec le Maître d'Ouvrage, il n'y a pas de modification notables et récentes des trajectoires de décollage des avions, qui relèvent par ailleurs des règles de l'air opérationnelles indépendantes du PSA.*

Analyse CE : **La commission d'enquête prend note.**

6. La modification du PSA se traduit par une diminution globale de l'emprise des contraintes d'urbanisme, toutefois les nouvelles règles vont-elles se traduire par une intensification des nuisances (ex : conséquence de l'augmentation de pente sur le bruit, la qualité de l'air, etc..) sur certaines communes,

Réponse du MO :

L'arrêté du 7 juin 2007 relatif à l'établissement des servitudes aéronautiques est venu modifier les différentes surfaces de base d'un PSA en s'appuyant sur de nouvelles pentes moins contraignantes en termes d'urbanisme. Ces modifications tiennent compte de l'évolution des performances des avions et des techniques de guidage radioélectrique ou satellitaire qui se sont considérablement améliorées depuis les années 70. Les aires de dégagement autour de l'aéroport sont ainsi réduites. Ce ne sont pas les avions qui doivent se conformer au PSA qui n'est pas un document opérationnel, mais ce sont les normes des PSA qui se sont adaptées aux performances des avions et des équipements aéronautiques.

Analyse de la CE : **L'évolution du PSA découle d'une évolution réglementaire au niveau européen qui a pris en compte l'amélioration des performances des avions. Les procédures opérationnelles mises en œuvre lors du décollage des avions à Saint Exupéry sont fixées par la DGAC et sont indépendantes du PSA.**

7. La révision du PSA induit la suppression d'arbres et pylônes. A quelle échéance ces travaux seront-ils réalisés compte tenu de l'incertitude de la programmation des nouvelles pistes.

Réponse du MO :

La priorité de mise en conformité des obstacles répond à une logique de sécurité. Les obstacles les plus pénalisants sont donc à traiter en priorité, dès l'approbation du PSA, en fonction de leur position par rapport aux axes des pistes actuelles et/ou en fonction de leur valeur de percement. Les obstacles répertoriés dans les servitudes aéronautiques des futures pistes devront être mis en conformité ultérieurement si la réalisation des futures pistes est décidée.

Analyse de la CE : **La Commission prend acte de l'échéancier de mise en conformité des obstacles en lien avec le besoin avéré.**

8. Le dossier est très technique et difficile d'accès pour un public non averti,

Réponse du MO :

Il est vrai que le dossier présente un certain niveau de difficulté pour le public non averti. La note additionnelle annexée au dossier d'enquête, sollicitée par la commission d'enquête, a pu répondre au moins en partie à cette difficulté.

Analyse de la CE : **La commission reconnaît que le sujet même de l'enquête est assez technique et la note complémentaire avait pour vocation à éclairer le Public dans une certaine mesure. La Commission ne peut que regretter que le dossier réglementaire (article D 242-3 du code de l'aviation civile) ne prévoit pas un document plus pédagogique pour le public. De même, l'articulation complexe entre l'évolution de l'APPM, le PEB et la prise en compte du développement à terme de la plateforme aéroportuaire a induit de nombreuses observations hors sujet.**

9. Certains fonds de carte ne sont pas à jour (IGN). A titre d'exemple certaines activités classées SEVESO à JONAGE ne sont pas indiquées et se trouvent dans l'emprise du PSA.

Réponse du MO : Les fonds de cartes fournis par l'IGN sont actualisés chaque année. Leurs mises à jour sont donc prises en compte lors du lancement d'une étude de PSA. Toutefois, l'instruction d'un PSA pouvant être parfois longue (plusieurs années) il convient de vérifier la mise à jour de la dernière version au moment de la consultation (conférence entre services, enquête publique) dans un souci de précision ou de localisation plus aisée. Nous contacterons le service compétent pour mettre à jour le fond de plan avant l'approbation du PSA.

Nous précisons toutefois que le survol d'un site « sensible » ou d'une zone dangereuse n'est pas pris en compte dans l'étude d'un PSA au cours de laquelle est vérifié et analysé le percement des différentes surfaces des servitudes aéronautiques de dégagement.

Les éventuelles restrictions relatives au survol de certaines zones ou installations sont définies dans les Publications d'Information Aéronautique.

Analyse de la CE : **La question des installations classées pour l'environnement est traitée notamment dans le cadre de leurs autorisations et du plan de prévention des risques technologiques.**

La Commission prend acte de la mise à jour du fond de plan avant l'approbation du PSA et que les restrictions relatives au survol de certaines zones ou installations sont définies dans les Publications d'Information Aéronautique. Lorsque les installations industrielles présentent un risque particulier pour leur survol, celui-ci est mentionné dans les documents opérationnels de vol.

E. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SOLLICITÉES PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Supplémentairement aux éléments soulevés par le Public, la commission d'enquête a sollicité la DGAC pour des compléments d'informations sur les sujets suivants : (Cf. Annexe 2)

Comment s'intègre la révision du PSA soumise à enquête avec la programmation à long terme de l'évolution de l'aéroport ? (lien réglementaire avec l'Avant Projet Plan de Masse) ?

Réponse du MO : La révision du PSA a pour but de protéger la circulation aérienne de tout obstacle aux abords de l'aérodrome mais elle doit également préserver à long terme le développement de cet aérodrome en s'appuyant sur l'Avant-projet de plan de masse (APPM).

L'APPM fixe les orientations fondamentales de l'aéroport dans son développement actuel et futur ; celui de Lyon Saint-Exupéry (Satolas), approuvé par décision ministérielle en date du 30 juin 1999, a validé le projet de doublet de pistes à l'ouest.

Analyse de la CE : **La CE prend acte de la réponse claire du MO.**

Nous avons constaté que les pistes en projet C et D sont positionnées plus au Sud des installations par rapport au PSA initial, ce qui contraint les communes situées au sud (ex : Saint Laurent de Mure) et conduit à des zones d'adaptation du PSA. Quelles sont les raisons de ce glissement ?

Réponse du MO : L'étude du positionnement des futures pistes C et D s'est faite en tenant compte des impacts respectifs en termes d'exposition au bruit (communes de Pusignan et de Jonage au nord, commune de St Laurent de Mure au sud) et de surface de dégagement

(butte de Pusignan au nord, colline de St Laurent de Mure au sud). La solution estimée la plus favorable a été retenue, présentant un décalage de 100 m vers le sud de l'extrémité du futur doublet plus par rapport au doublet actuel.

Analyse de la CE : **Ce choix de positionnement constitue donc un compromis entre les contraintes au nord et au sud des pistes C et D. Il s'agit d'une donnée découlant de l'avant projet de plan de masse qui n'est pas soumis à enquête publique, ce qui rejoint le point suivant. La CE constate que le PSA en projet tient compte du nouveau positionnement des pistes C et D. Toutefois, la CE n'a pas les moyens de se prononcer sur le choix du positionnement des futures pistes C et D qui feront l'objet d'une enquête publique spécifique lors de leur création (Cf. point suivant).**

Dans l'hypothèse où la révision du PSA ne soit pas approuvée, est-ce que les pistes 3 et 4 pourraient être réalisées ?

Réponse du MO : La réponse est affirmative. En effet, la création de nouvelles pistes, ou même d'un aérodrome, n'est pas soumise à l'existence d'un PSA. L'exemple de l'aérodrome de Villefranche Tarare peut être cité : ouvert à la circulation aérienne publique en 1976, il n'a disposé d'un PSA approuvé qu'en avril 2018.

Inversement, lorsqu'un aérodrome est doté d'un PSA, celui-ci doit protéger les dégagements de l'aérodrome en tenant compte du stade ultime de développement de l'aérodrome. La réalisation des pistes 3 et 4 de l'aérodrome de Lyon St Exupéry n'est donc pas directement liée à la révision du PSA, mais sera dépendra essentiellement de la croissance du trafic aérien. La création éventuelle de toute future piste sera soumise à une enquête publique spécifique.

Analyse de la CE : **La Commission prend acte : qu'il n'y a pas de lien entre la révision d'un PSA et la création de nouvelles pistes et même d'un nouvel aéroport, et- que la création de nouvelles pistes doit faire l'objet d'une enquête publique spécifique**

La consultation des communes a été réalisée en 2013 puis renouvelée en 2018 pour quelles raisons ?

Réponse du MO : En 2014, le lancement de l'enquête publique de la révision du PSA a été suspendu par le préfet afin de donner priorité à l'enquête de la directive territoriale d'aménagement concomitante. En 2018, une nouvelle consultation des services de l'État a été lancée, en coordination avec les services de la préfecture et le directeur des territoires du Rhône. Le but de cette relance était de donner à l'ensemble des collectivités de l'Etat le moyen de confirmer ou d'infirmer leur avis initial rendu en septembre 2013, en particulier pour les communes ayant renouvelé leurs élus.

Analyse de la CE : **La commission prend note du calendrier des consultations préalables.**

F. CONCLUSION DE LA COMMISSION D'ENQUETE

En conclusion de cette enquête, en l'état du dossier, au vu des éléments transmis, après avoir analysé les observations du public et consulté le maître d'ouvrage,

Considérant que le contenu du dossier soumis à l'enquête, bien que très technique répond à la réglementation,

Considérant l'intérêt de préserver la sécurité des vols sur l'aérodrome de Lyon Saint Exupéry,

Considérant la nécessité de réviser le PSA en vigueur datant du 12 juillet 1978 pour l'aérodrome de Lyon Saint Exupéry compte tenu de l'évolution de l'APPM approuvée le 30 juin 1999 et l'évolution de la réglementation européenne en la matière,

Considérant la prise en compte des dispositions règlementaires pour la détermination des servitudes proposées, afin de sécuriser les approches et décollages actuels et à terme de l'aérodrome,

Considérant les six mesures d'adaptations proposées prenant en compte des spécificités particulières du terrain ou des constructions existantes (Clochers, réservoirs d'eau),

Considérant que les mesures de publicité et d'information envers le public ont été satisfaisantes,

Considérant la participation significative du public notamment grâce à la mise en oeuvre du registre électronique,

Considérant la sensibilité locale particulière de toute procédure concernant le fonctionnement de l'aérodrome,

Considérant que la majorité des contributions n'est pas en lien direct avec l'objet de l'enquête mais notamment opposées à la création des 3eme et 4eme pistes, qui feront l'objet, le moment venu, d'une enquête publique spécifique,

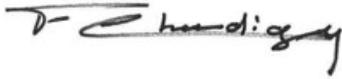
Considérant que le PSA doit s'établir sur la base du « stade ultime de développement », ce qui nécessite la prise en compte de la configuration de l'infrastructure prévue dans l'APPM de 1999,

Considérant les échanges avec la DGAC et notamment son courrier du 16/12/2019,

La commission donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de révision du Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome Saint Exupery présenté par la DGAC (Ministère de la transition écologique et solidaire)

Fait à Lyon, le 14 janvier 2020

Françoise CHARDIGNY



Jean-Loup BACHET



Pierre-Henry PIQUET



G . A N N E X E S

ANNEXE 1. CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

ANNEXE 2.MEMOIRE DES OBSERVATIONS ET REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE

ANNEXE 3. COURRIER SATOLAS

ANNEXE 1. CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

Sommaire

Département de l'Ain.....	2	Saint-Georges-d'Espéranche.....	19
Balan	2	Saint-Just-Chaleyssin.....	19
Beynost	3	Saint-Quentin-Fallavier.....	20
Bressoles	4	Satolas-et-Bonce.....	20
Dagneux.....	5	Tigneux-Jamezieu.....	20
La Boisse.....	6	Valencin.....	21
Montluel	7	Vilette-d'Anthon.....	23
Niévroz.....	8	Villefontaine.....	23
Pizay.....	8	Communes hors enquête.....	23
Sainte-Croix.....	9	Département du Rhône.....	24
Thil	10	Chassieu.....	24
Département de l'Isère.....	12	Colombier-Saugnieu.....	24
Anthon	12	Décines-Charpieu.....	24
Bonne-Famille	12	Genas.....	25
Chamagnieu	12	Jonage.....	26
Charvieu-Chavagneux.....	13	Jons.....	34
Chavanoz.....	13	Meyzieu.....	34
Diemoz.....	14	Pusignan.....	35
Grenay.....	15	Saint-Bonnet-de-Mure.....	36
Heyrieux.....	16	Saint-Laurent-de-Mure.....	38
Janneyrias.....	18	Saint-Pierre-de-Chandieu.....	40
Oytier-Saint-Oblas.....	18	Saint-Priest.....	40
Pont-de-Cheruy.....	19	Communes indéterminées	41
Roche.....	19		

Département de l'Ain

Aucune observation sur le registre de la Préfecture

Balan

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@203	BOUVIER	Gérard	<p>Cf avis du CM de Balan : Balan très impactée par aéroport de St Exupéry (nuisances sonores, pollution de l'air avec décollages et atterrissages de jour et de nuit). Développement de l'aéroport va augmenter les rotations permanentes d'avions, ce qui détériore la qualité de vie locale. Survole de la commune à basse altitude.</p> <p>Développement urbain de Balan limité à cause de l'aéroport.</p> <p>Conseil municipal demande une indemnisation de la commune pour ses préjudices et l'ensemble des nuisances issues de l'aéroport St Exupéry.</p> <p>Demande d'aide pour instaurer des mesures de protection contre le bruit sur les bâtiments communaux.</p>	<p>Effectivement, compte tenu de sa localisation, la commune de Balan est exposée au trafic de l'aéroport et aux nuisances qui lui sont associées. Le projet de PSA a pour vocation d'encadrer les constructions futures qui pourraient limiter la sécurité de l'aérodrome. Pour la commune de Balan, ces restrictions tiennent compte du développement à terme de la plateforme et des dispositions réglementaires qui s'imposent. Les nuisances liées au bruit et les éventuelles indemnisations ou mesures compensatoires sont régies par le PEB, indépendamment du PSA.</p>

Numéro de contribution sur le registre papier	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
O1	HALET	Jean-Michel	<p>La création de nouvelles pistes augmentent la pollution de l'air et les nuisances sonores sur la cotière et ses habitants.</p> <p>Les contraintes PLH et PIB n'apparaissent pas dans le dossier de présentation.</p> <p>Le risque lié à la société Kem one (seuil SEVESO) n'est pas pris en compte. Mesures insuffisantes pour sécuriser les habitations en cas de décollage raté sur le site industriel de BALAN (surtout sur les boucles du trafic vers l'Est et le sud-Est)</p>	<p>Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions". Le PSA en projet est indépendant du PEB (Plan d'exposition au Bruit) qui repose sur les mêmes installations. Le survol d'installation dangereuses (type SEVESO) n'est pas réglementé par la PSA mais par d'autres règles de l'air.</p>

Beynost

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@76	JOLY	Gérard	Subit de nombreuses nuisances des infrastructures. Estime que les pistes supplémentaires sont inutiles.	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@92	VERMOREL	Bertrand	Opposé au PSA car déjà actuellement les avions ne respecteraient pas les règles au dessus de Beynost. Les pistes supplémentaires = trop de nuisances	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@235	AUBERNON	JOËL	Refus de 2 pistes supplémentaires. Les avions volent plus bas et tournent avant la côtière donc plus de nuisances.	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Bressoles

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@194		Sylvie	Pollution de l'air, bruit, pollution du sol du potager, réveil nocturne par les avions. Beaucoup de nuisances associées à la vie du quotidien	Pour les nuisances se reporter au paragraphe « Analyse des contributions ».
@114		Jocelyne	Opposé à la révision du PSA qui permettrait la création de 2 pistes supplémentaires et les nuisances associées	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Dagneux

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@100		Isabelle	Opposé à la révision car trop de nuisances.	Pour les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@164	MARMOUNIEF	Jean-christophe	Subit les nuisances du trafic actuel (pollution du verger notamment) Risque d'augmentation du bruit avec 2 nouvelles pistes. L'écologie doit être prioritaire sur les profits.	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@210	TRAGER	Eric	Opposé au PSA et à la création des pistes 3 et 4. Trop des pollutions environnementales.	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@227	RIFFARD	Clément	Nuisances actuelles dues aux vols sur Dagneux. Non respect de l'altitude et de la réglementation des vols actuels. Projet de 3ème piste. Demande la suspension des vols de nuit. Les compagnies et exploitant font tout pour augmenter le nombre de passagers ce qui contribue à la pollution. Dans le secteur de Saint Exupéry, les parkings se développent et les voies d'accès sont de plus en plus compliquées et payantes.	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions". La réglementation des vols de nuit ne relève pas du PSA. La commission prend acte de l'incidence du développement de l'aéroport sur les axes de communication et le développement des parkings.

Numéro de contribution sur le registre papier	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
O1	SIBUET	Antoine	Parcelle cultivée en jardin potager polluée par des hydrocarbures (2ème fois en deux ans) : destruction de toutes les plantations, perte momentanée des feuilles par les arbres. Forte odeur de foin qui est restée longtemps.	Les nuisances actuelles induites par le trafic aérien ne relèvent pas spécifiquement du PSA. Se reporter au paragraphe « Analyse des contributions »
O2	BAIZET	Pierre	Fréquence de passage des avions trop importante (plusieurs en 1 minute) S'interroge sur l'effet du nouveau PSA sur : - l'augmentation du trafic, - l'impact sur la santé des riverains - le prix de l'immobilier	Le PSA n'a pas vocation à augmenter le trafic de la plateforme mais à en sécuriser l'usage. Le PSA présenté tient compte du développement à terme des infrastructures pour limiter le risque de présence d'obstacles.

La Boisse

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@118	PARRASSIN	Gilles	S'oppose à ce plan en raison des nuisances dues à la circulation et à la pollution	Pour les nuisances se reporter au paragraphe « Analyse des contributions ».
@200	TOURNEBISE	Alain	Dans l'axe de la future piste D. Les avions émettent des particules fines dont nous retrouvons déjà la trace dans le jardin. Non respect des couloirs et survol du village. Opposé à la création des pistes 3 et 4 et à la révision du PSA qui avalisera les futures pistes.	Pour les nuisances et la création des futures pistes, se reporter au paragraphe « Analyse des contributions ». La trajectoire des avions n'est pas règlementée par le PSA mais par d'autres règles de l'air dont les infractions doivent être suivies et font l'objet de sanctions auprès des compagnies aériennes.
@144	NOYER	Michel et Brigitte	Opposé au PSA: - Dossier trop technique - Morcellement des autorisations conduisant à l'extension de Saint Exupéry (PEB, PSA,...) - 2 pistes supplémentaires au profit des compagnies aériennes - Roissy a attendu 35 M de passagers pour doubler ses pistes (11M à Lyon) - Le bruit et la dépréciation immobilière sont présents - Bcp de gênes liées aux vols de nuit, - Opposé aux 2 pistes supplémentaire	Le sujet de l'enquête est effectivement technique et le dossier peut paraître aride. Toutefois les pièces du dossier répondent à l'exigence de la réglementation. Concernant le morcellement des autorisations, la révision du PSA est indépendante de la décision de construire de nouvelles pistes (Cf. Questions de la commission d'enquête et réponses du MO)

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Montluel

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@176	FIGON	pascale	Opposé à la création des deux pistes supplémentaires. Cela ne va pas dans le sens de l'histoire	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@101	RENONCE	Sybille	Opposé au PSA car beaucoup de nuisances actuellement et à venir avec 2 pistes supplémentaires.	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".

Numéro de contribution sur le registre papier	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
O1	ROLLAND	Philippe	Regrette l'absence de l'ensemble de la commune de Montluel sur les plans. Mais seulement nuisances sonores ponctuelles et non technique au lieu dit Le Casard car reste dans l'approche des avions donc pas de problème.	Les plans sont effectivement adaptés à l'emprise du PSA et non aux limites administratives des communes touchées.

Niévroz

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Numéro de contribution sur le registre papier	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
O1	BATTISTA	Patrick	Le maire de Nievroz souhaite rappeler et annexer la délibération du conseil municipal n°2018-053 du 26 novembre 2018. Considérant que la commune de Nievroz est déjà fortement impactée par le trafic aérien et les servitudes qui en découlent, considérant que le projet de révision alourdi les servitudes aéronautiques de la communes en prévision de l'extension (pistes C et D), la commune émet un avis défavorable au projet de révision du PSA.	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions". La commission d'enquête prend acte de la position de la commune sur le projet de révision du PSA.

Pizay

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Sainte- Croix

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@234	TRUC	François	Le PSA va favoriser l'augmentation du trafic notamment de fret. Opposé au trafic de fret nocturne.	Le PSA n'a pas vocation à faire augmenter ou diminuer le trafic de l'aérodrome. La commission prend acte de l'opposition au trafic nocturne de fret.

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Thil

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@171	ROYET	Eric	L'augmentation des capacités de l'aéroport va à l'encontre de l'engagement de réduction des émissions de CO2. Le développement de l'aéroport peut contribuer à la baisse de la biodiversité. La suppression de lignes ferroviaires peu utilisées et leur réaffectation permettrait un meilleur développement de l'aéroport.	Le PSA n'a pas pour objet l'augmentation des capacités de l'aéroport. Le projet de révision prend en compte le développement à terme des infrastructures tel que défini dans l'APPM. L'arbitrage entre mode de transport ferroviaire et aérien ne relève pas de la procédure en cours.
@175		Beatrice	Opposé à l'extension de l'aéroport	La commission prend acte.
@181	ELIAS -FERRON	Bernard	Craint de se retrouver sous les lignes des futures pistes avec le bruit, les hydrocarbures associés sans dédommagement prévus. Pour l'évolution du climat, la réduction du trafic aérien est nécessaire. Demande le refus de l'extension et également une diminution du trafic.	La commission prend acte de l'opposition à l'extension de l'aéroport. Pour la création des futures pistes, se référer au paragraphe « Analyse des contributions »
@32	POMMAZ	Valerie	Conteste l'absence de l'avis des PPA et des avis des communes consultées en amont. Opposée à la création des pistes 3 et 4 et leurs conséquences environnementales (zone N2000).	La procédure ne prévoit pas la consultation de Personnes Publiques Associées. Par contre le projet de PSA a fait l'objet d'une conférence interservices et de la consultation des conseils municipaux en 2013 et en 2018.

Numéro de contribution sur le registre papier	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
O1	AUBERNON	Joël	<p>Contre la création des deux pistes supplémentaires du PSA : plus de bruit sur la Cotière, amplifié par la face Nord du plateau.</p> <p>La commune de Beynost est non f échée par des hauteurs de passage minimum donc les avions seront plus bas.</p>	<p>Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions". Les hauteurs minimales indiquées au PSA ont pour but d'éviter des constructions potentiellement dangereuses mais ne constituent pas des limites opérationnelles de vol.</p>
O2	VIENOT	Roland	<p>Inquiet suite à l'observation d'une pollution par des habitants de Thil à plusieurs reprises depuis 2016 (pluie visqueuse), et observation de tâches huileuses sur des étangs (qui sembleraient être des résidus de combustion incomplète de kérosène).</p> <p>Constate que les avions survolent de plus en plus souvent la région à basse altitude ce qui entraîne des nuisances sonores plus importantes.</p> <p>Contribution des avions aux émissions de CO2, s'interroge sur l'acceptabilité de cette contribution dans notre contexte de changement climatique.</p> <p>S'interroge sur les conséquences d'un accroissement incontrôlé du trafic aérien.</p> <p>Aurait souhaité un aff chage, dans chaque commune du territoire, de graphiques synthétiques de enregistrements obligatoires effectués concernant chaque type de nuisance et pollution.</p>	<p>La pollution induite par le trafic actuel ne relève pas du PSA. De même, les altitudes de survol dépendent de règles de l'air opérationnelles indépendantes du PSA et une commission ad hoc est en charge de leur application. La commission prend acte de l'opposition à l'accroissement de trafic.</p>

Département de l'Isère

Aucune observation sur le registre de la Préfecture

Anthon

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Bonne-Famille

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Chamagnieu

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Numéro de contribution sur le registre papier	Nom	Prénom	Synthèse de la contribution	Réponse de la Commission
1	Sirot	Philippe	De plus en plus d'avions passent bas au-dessus de Chamagnieu	Pour les nuisance se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
2		J-y illisible	De plus en plus d'avions passent bas au dessus de Chamagnieu. Demande des statistiques et informations (nombre, altitude)	Pour les nuisance se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
3	Baudelet	A M	Non respect des couloirs aériens	Pour les nuisance se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Charvieu-Chavagneux

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Chavanoz

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Diemoz

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Numéro de contribution sur le registre papier	Nom	Prénom	Synthèse de la contribution	Réponse de la Commission
C1	REY	Christian	Maire de la commune. Cette enquête met en exergue des nuisances impactant la commune (survol, développement économique). Ne remet pas en cause la nécessité du projet mais demande la réparation introduite par la loi « bruit » de 1992.	Prend acte de la non opposition au projet. Pour les nuisances se reporter au paragraphe "analyse des contributions".

Grenay

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@153	ROSAZ	Philippe	Le nouveau PSA donne la possibilité de créer dans le futur les pistes 3 et 4. Opposé à l'extension à cause des nuisances.	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Numéro de contribution sur le registre papier	Nom	Prénom	Synthèse de la contribution	Réponse de la Commission
1	Ferrero Varsino	Michel et Eliane	opposé à cause des conséquences sur l'environnement. 2 nouvelles pistes inquiétantes	Pour la création des pistes et les nuisances se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
2		Christiane Foëx	opposée aux nouvelles pistes qui augmenteraient les nuisances	Pour la création des pistes et les nuisances se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
C 1			Courrier d'un habitant d'Heyrieux reçu en main propre lors de la permanence à Grenay. Il semble que toutes les informations n'ont pas été fournies (transaction cession aéroport à une société privée, avis défavorables des communes). 3ème et 4ème pistes toujours envisagées. Nuisances dues aux avions et aux poids lourds	Le dossier est conforme à l'article D 242-3 du code de l'aviation civile qui ne prévoit pas les documents évoqués. Pour la création des pistes et les nuisances se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
C2	Moulenat	Christian	Courrier d'un habitant de Saint Laurent de Mure reçu en main propre lors de la permanence à Grenay. Opposé car ouvrirait la création des pistes 3 et 4 sans s'inquiéter des riverains et augmenterait les nuisances.	Pour la création des pistes et les nuisances se reporter au paragraphe "analyse des contributions".

Heyrieux

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@2	DUMOULIN	Olivier	Opposé à la révision du PSA pour la pollution générée par le trafic. La révision permettrait également l'agrandissement de l'aéroport.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@6	GHARBI	Rayan	Contre la révision du PSA sans explication	la Commission prend acte
@8	BROTO-MUR	Catherine	Révision du PSA assimilée à l'augmentation du trafic (doublement des pistes) . Se plaint des avions la nuit.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@10		Mylène	Révision du PSA assimilée à une augmentation du trafic (doublement des pistes). Vols nocturnes ne respectant pas la réglementation aérienne.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@11	DUMOULIN	Claudia	Contre la révision du PSA sans explication	la Commission prend acte.
@16		anonyme	Opposé au PSA qui prévoit 2 pistes supplémentaires et donc plus de nuisances. pour les riverains	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
E79	BOUCHER	CHANTAL	Opposé à l'extension de l'aéroport : impact écologique, nuisances sonores, santé, dégradation du cadre de vie et de la valeur des biens.	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@98	VENOT	Jean Christophe	Opposé sans explication	la Commission prend acte.
@116	TRABOUILLET	Brigitte	Opposé car déjà suffisamment de nuisances sonores. En accord avec l'ACENAS qui dit que même si ce PSA n'est pas en lui même générateur de nuisances, il permet une évolution du trafic qui ne manque pas d'être préoccupante et en acceptant la révision implique par voie de conséquence le principe de l'extension de l'aéroport.Le PSA permet une évolution du trafic qui augmenterait ces nuisances ainsi que la pollution.	Le PSA, s'il doit préserver le développement à terme, ne permet pas la création de nouvelles pistes. Ce point ainsi que les nuisances est développé au paragraphe "analyse des contributions" auquel il convient de se reporter.
@120		anonyme	Opposé au PSA qui entérine le création des nouvelles pistes non nécessaires. Nuisances sonores, effet sur la santé, pollution (échappement et résidus de carburant), gaspillage des terres agricoles. Demande un PSA avec uniquement 2 pistes.	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@129		anonyme	Opposé aux nouvelles pistes et leur impact sur l'environnement. Le PEB gèle les terrains et empêche les jeunes de rester. Perte de valeur des biens.	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions". La présente enquête ne traite pas du PEB

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@165	CHAUVIN	Daniel Association SNEH - Sauvegarde de la Nature et de l'Environnement - Heyrieux	Association « Sauvegarde de la Nature et de l'Environnement-Heyrieux » opposée aux nouvelles pistes (les actuelles sont suffisantes). Ne plus développer l'aérien, remplacer les vols intérieurs par le train, limiter les nuisances sonores (vol de nuit).	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@183		anonyme	Nuisances sonores, pollution atmosphérique et effets sur la santé. Nombreux camions quotidiennement. Besoin plusieurs aéroports internationaux si proches ?	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@195	COUTET	Julien	Opposé car nouvelles pistes non justifiées, pollution, santé, réduction énergies fossiles, développement du rail préférable. Richesse faune et flore régionale à préserver.	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@199		anonyme	Opposé aux nouvelles pistes non utiles au vu du trafic actuel et pour des questions environnementales. Supprimer les vols de nuit et limiter les vols intérieurs.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Numéro de contribution sur le registre papier	Nom	Prénom	Synthèse de la contribution	Réponse de la Commission
1	Mlle Saunier		Projet non cohérent : PSA prévu pour 4 pistes alors qu'il n'y en a que 2. Manque la largeur du futur plan dans notice « pourquoi un nouveau PSA ». Impact nouvelles pistes sur communes au nord et au sud. Forte croissance des aéroports européens à l'Est mais Lyon seulement 1 % par an. préjudices sonore, sur la qualité de vie, sur les droits du sol.	Le PSA doit prendre en compte l'évolution à terme de l'aéroport. Pour la création des pistes et les nuisances se reporter au paragraphe "analyse des contributions". Le plan de la notice « pourquoi un nouveau PSA » est un simple schéma de comparaison entre le PSA actuel et celui en projet. Ce document, non réglementaire, est joint pour faciliter la compréhension du dossier.
2	M Mme Fleury	Joël	Opposé car non prise en compte des nuisances subies (sonores, pollution, cadre de vie, santé) par les populations concernées. Opposé aux 3ème et 4ème pistes qui augmenteraient les nuisances.	Pour la création des pistes et les nuisances se reporter au paragraphe "analyse des contributions".

Janneyrias

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Oytier-Saint-Oblas

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Numéro de contribution sur le registre papier	Nom	Prénom	Synthèse de la contribution	Réponse de la Commission
1	Paret	Roger	Non respect des couloirs aériens	Pour les nuisances se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
2	Mornay	Laurence	Non respect des couloirs aériens	Pour les nuisances se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
3	M et Mme Mallet	Yves	Non respect des couloirs aériens fréquents et en basse altitude sur Oytier St Oblas. Bruit très important, qualité de l'air, préjudice financier.	Pour les nuisances se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
4	Porretta	René	Contribution du maire de Oytier St Oblas. Dossier difficile à lire. Légendes inexistantes (carte enveloppe des surfaces de dégagement 3.4). Nombreux survols, nuisances sonores diurnes et nocturnes avec une situation qui s'aggrave.	Le dossier est conforme à l'article D 242-3 du code de l'aviation civile. La pièce 3.4 ne comporte pas de légende car il s'agit d'un plan à grande échelle (1/100000) dont l'objectif est de localiser les communes concernées, indépendamment de la raison. Les indications plus précises (phase atterrissage, décollage,...) avec la légende figurent sur les autres plans à plus faible échelle (1/10000). Pour les nuisances se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Pont-de-Cheruy

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Roche

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Saint-Georges-d'Esperanche

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@4	BONIN	MARIE PIERRE	Révision du PSA assimilée à augmentation du trafic (doublement des pistes) et de la pollution.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Saint-Just-Chaleyssin

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom Prénom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@179		anonyme	Opposé à l'extension et aux nuisances qu'elle entraînerait. Passages actuels d'avions en basse altitude sans déclaration.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Saint-Quentin-Fallavier

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Satolas-et-Bonce

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@104		anonyme	Opposé à l'extension. Augmentation des nuisances. Bruit et pollution actuels. Saisine médiateur sans effet	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Tigneux-Jamezieu

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Valencin

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@48	PEYRONNEL	serge particulier	Les nouvelles pistes vont augmenter le trafic et les nuisances (sonores, pollution). Optimiser au maximum l'existant. et respecter l'environnement.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@51		anonyme	Opposé à ce projet périmé qui augmente les nuisances et ne respecte pas l'environnement	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@151		anonyme	Opposé car les pilotes ne respectent pas les couloirs existants. PSA pour nouvelles pistes inutile car déjà non respect de l'existant	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@174	HEITZ	Céline	Refuse les nuisances sonores induites par le projet.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@177		anonyme	Questionnement sur les nuisances sonores et les avions ne respectant pas les couloirs aériens.	Pour les nuisances se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@178	CELLE	Nathalie	Opposé à l'extension. Il y a déjà une augmentation des nuisances sonores et visuelles. Ne pas ajouter de nuisances supplémentaires, réduire les émissions de CO2.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@190		anonyme	St Exupéry pourrait se contenter d'améliorer l'existant. Plate forme aéroportuaire surdimensionnée qui serait payée par le contribuable. Respecter les couloirs aériens.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@204		anonyme	Opposé car déjà de nombreuses nuisances ; les réduire et ne pas en ajouter.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@208	BARTHE	Frédéric	Opposé à la création de nouvelles pistes. couloirs non respectés. Envisager meilleure exploitation.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@212		Lau	Non aux nuisances sonores	Pour les nuisances se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@215		anonyme	Opposé car déjà gêne à cause du bruit. Augmentation de la démographie à proximité de Lyon. Examiner d'autres solutions hors Valencin.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@222	LOMBARDI	Olivia	Opposé pour ne pas être impacté par les nouvelles voies aériennes . Trouver d'autres alternatives ou revoir les ambitions d'extension.	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@223		anonyme	Les moyens de déplacement sont suffisants. Considérations environnementales (pollution) et économiques (péage autoroutes, prix des billets d'avion).	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@225		anonyme	Préserver l'environnement en réduisant les activités de Saint-Exupéry ; extension non nécessaire. réduire les déplacements professionnels en utilisant les nouvelles technologies. Mieux utiliser les pistes existantes. considérations sur la dépense du nouveau parking, taxe sur l'impact environnemental et le respect des couloirs aériens.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@226		anonyme	Opposé aux nouvelles pistes à cause des conséquences sur l'environnement (pollution, bruit, stress) et la dépréciation de leur propriété. Pense que le trafic va diminuer. Non respect des couloirs aériens.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@229		anonyme	Contribution identique à @226 (même auteur demandant l'anonymat, même contenu, même mail)	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@233		anonyme	Révision constituant une première étape pour la création de nouvelles pistes. Non respect des couloirs aériens, .Nuisances sonores impactent le cadre de vie et la santé. Nouvelles pistes non justifiées, optimiser celles existantes, développer le ferroviaire.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@236	BAILLY	Bertrand	Refus des nouvelles pistes. Déjà beaucoup de survols et donc de pollution sur Valencin	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Vilette-d'Anthon

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Villefontaine

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Communes hors enquête

- Luzinay

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@187		anonyme	Opposé pour des raisons écologiques, environnementales et nuisances sonores.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

- Chozeau

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@193	BABOLA	Odile	Opposé à cause de l'impact déjà présent sur la qualité de vie des habitants. Création de nouvelles pistes contraire aux soucis exprimés sur le réchauffement climatique.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Département du Rhône

Aucune observation sur le registre de la Préfecture

Chassieu

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Colombier-Saugnieu

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Décines-Charpieu

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Genas

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@33		Murielle	Opposée à la nouvelle révision du PSA qui va permettre de supprimer les obstacles afin d'assurer la sécurité de l'espace aérien sur de nouvelles zones. Déclare n'avoir pas eu le temps de prendre connaissance du dossier	La commission prend acte. Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@68		Cyril	Totalement opposé à cette révision du PSA, car c'est le préambule nécessaire à la modification ultérieure de l'aéroport	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@221		Laetitia	S'inquiète de l'arrivée de nouvelles pistes et du lien du PSA avec l'installation à venir d'Amazon	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@224		Jean	Opposé à l'extension de l'aéroport	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Jonage

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@1	PAUGET	gérard	Nuisances liées au trafic de nuit. Demande d'arrêt des vols de nuit	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@9		Nicolas	contre cette révision de PSA, car elle préparer des pistes supplémentaires et des arbres repérés ne nécessitent pas d'être coupés vu que les pistes ne seront pas créées.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions" La suppression des arbres repérés comme obstacles dans le PSA peut être immédiate ou entreprise au fur et à mesure des besoins et des nécessités. Pour les obstacles liés aux pistes C et D, cela ne sera exigé en effet que lorsque ces pistes seront créées
@14	MEUNIER Président Agir pour l'environnement jonageois	Sébastien	Questionne sur la prise en compte d'installations SEVESO et les nouvelles occupations du sol dans le périmètre du PSA et s'inquiète du bruit et des pollutions engendrées par les nouvelles pistes figurant dans ce PSA	Le fond de plan n'est en effet pas à jour mais les obstacles repérés dans le cadre du PSA ont fait l'objet d'investigations actualisées. Les installations industrielles à risques sont intégrées dans le PPRT et s'imposent à tous les projets. Le PSA considère uniquement la hauteur des obstacles. Pour la création de pistes et les nuisances, se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@17	REPESSÉ	Olivier	Le maintien dans cette révision du PSA du projet d'un doublet de pistes supplémentaire ne se justifie plus et doit être retiré du PSA	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@19		carmela	opposé à ce PSA	La commission prend acte
@20	VAXELAIRE	francis	Le trafic ne justifie pas la construction de pistes supplémentaires	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@21		Péroline	Contre le développement de l'aéroport et le PSA lui est lié	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@22		Estelle	contre la réouverture du PSA aéroport Lyon Exupéry.	La commission prend acte

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@24	CONNAN	gael	Le PSA vise à valider des vols supplémentaires	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@25	REMBOWSKI	Catherine	Accepter le PSA c'est accepter les 3 et 4 pistes. Opposé à la création des nouvelles pistes.. Souhaite l'arrêt des vols de nuit.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@27		Pierre	opposé à la révision du PSA car il permettra plus tard la construction des nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@41	MOUNIER	Christian	Contre la révision du PSA car construction de nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@42		Danielle	opposée à la création de deux nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@43		Danielle	augmentation des pollutions (sonore, toxique) et risques d'accidents avec les nouvelles pistes.	Pour les nuisances, se reporter au paragraphe p.x du rapport.
@52	PIRES	wally	Non au PSA car actuellement non respect des couloirs aériens jour et nuit	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@54		Paul	OPPOSE A L'EXTENSION DE LA PISTE OUEST	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@55	COURSIÈRE S	Jean-Marc	Ce nouveau PSA semble entériner le projet de ces deux pistes inutiles et enserrant Jonage	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@56		Jean Paul	contre cette révision cause de nuisance en cas d'ouverture de nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@61	COURSIÈRE S	Jean-Marc	Ce PSA semble valider le projet de nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@64	COTTET-DUMOULIN	Franck	opposition à la révision du PSA	La commission prend acte
@65	FROIS	brigitte	opposée à ce PSA qui assurera les conditions nécessaires à la création des 3ème et 4ème pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@66	CHOLLET	Florence	opposée au projet car celui ci permettra l'extension de l'aéroport	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@73		Joel	défavorable à la création des 3e et 4e pistes de l'Aéroport Saint Exupéry	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@77	ARGUDO	ALBERT	Non au nouveau PSA qui a comme seul objectif de mettre aux normes l'environnement servant à mettre en place les 3eme et 4eme pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@78	MARTINEZ	Sébastien	opposés à toute révision du PSA qui pourrait amener à une évolution certaine et très négative de notre environnement actuel	Pour la création de pistes et les nuisances, se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@80		Joel	défavorables à la création des 3e et 4e pistes de l'Aéroport Saint Exupéry.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@83		Joel	Doublon	Doublon
@84	JOUBERT	Jean-Luc	s'oppose donc à la révision de ce PSA car ne vise qu'à mettre aux normes l'environnement de l'aéroport af n de pouvoir procéder ultérieurement à son extension	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@88		Martine	opposée à la révision du PSA de l'aéroport St Exupéry parce qu'elle pourra permettre d'ouvrir à terme de nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@91	MINJAT	DENIS	S'oppose à la révision de ce PSA car cela ne vise qu'à mettre aux normes l'environnement de l'aéroport af n de pouvoir procéder ultérieurement à son extension	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@94	MAZERON	Thierry et Marie	contre la révision du PSA dont le but f nal est d'assurer les conditions nécessaires à la création des 3 eme et 4 eme pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@97	RAVET	Damien	En désaccord avec la révision du PSA	La commission prend acte
@99	GONZALEZ	Jean Marie	Contre la création de pistes supplémentaires	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@103	BONETE	Didier	La révision de ce plan de servitude laissera la possibilité de création de nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@111	DELORME	Noel	Ce nouveau projet de PSA reste une étape supplémentaire vers l'agrandissement de l'aéroport	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@110	BONNEFOI	Vincent	Nombreuses nuisances actuelles par les vols. Opposé à la révision des PSA qui permettrait la création des 2 pistes supplémentaires	Pour la création de pistes et les nuisances, se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@115	MARCIANO	ROBERT	Opposé à la révision des PSA qui permettrait la création des 2 pistes supplémentaires	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@119	PICHON-MARTIN	Daniel	Ne comprends pas l'utilité de la révision du PSA et s'élève contre des pistes supplémentaires	Pour la révision du PSA se reporter p.X du rapport de la commission. Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@121	DORRIER	LOIC	Opposé au PSA et à l'extension de l'aéroport	La commission prend acte .Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@122	GAGET-SALAH	Sonia	S'oppose à l'extension de ce plan	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@126	DUBIN	Philippe	Considère que ce PSA est prématuré, incomplet et inutile car on y a inclus les pistes C et D	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@127	BONNEFOI	Xavier	Opposé à l'extension. Déjà beaucoup de nuisances sonores et pollution et un cadre de vie dégradé. si extension, elle doit se faire à l'est.	Pour la création de pistes et les nuisances, se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@130		Stéphanie	Ne veut pas de création de nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@132	THOMAS	Jean-Luc	contre ce nouveau PSA qui sous-tend la possibilité de l'implantation de deux nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@134		PATRICE	S'oppose à la révision du PSA de l'aéroport St Exupéry. Cette révision entérine la validation des 3èmes et 4èmes pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions" 29

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@135	PICHON-MARTIN	Daniel	Non à l'extension de l'aéroport	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@137	GRZELAK	Annie	Contre la révision du PSA. Si celui-ci est modifié, des pistes supplémentaires seront réalisées.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@138	MILLIAT	CHARLES	opposé au projet de révision du PSA Saint Exupéry en l'état car celui-ci prend en compte les 2 nouvelles pistes dans son périmètre d'application. -pièce jointe de 3 pages exposant l'évolution des mouvements d'avions et la nécessité d'engager la transition "économique" par des décisions concrètes-	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@142		Robert	Pas de pistes supplémentaires	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@145	BOURBOTTE	Jean Marc	Considère que le PSA révisé entérine la création de nouvelles pistes dont il n'y a nul besoin et que Jonage est enserrée entre leurs axes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@148	DUMAS	GERARD	Contre l'extension de l'aéroport	La commission prend acte
@154		Didier	Demande que le PSA interdise la création de nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@155		Adeline	Contre les nouvelles pistes et l'augmentation du trafic	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@158		MANUELLA	S'oppose à ce nouveau PSA dont l'une des ambitions est d'ouvrir la possibilité de deux nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@161	CHERVIER	Laurent	Considère que le PSA révisé entérine la création de 2 nouvelles pistes dont il n'y a aucun besoin et enserre Jonage dans leurs axes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@162		Nathalie	Contre ce PSA et la mise en place de 2 nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@163	MARGUILLE R	Frédéric	s'inquiète d'un futur survol de la commune de Jonage à une altitude légèrement inférieure et dénonce le développement de l'aéroport	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@166	BOURBOTTE	Jean Marc	Dénonce ce nouveau PSA dont l'une des ambitions est d'ouvrir la possibilité de créer les deux nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@167		marian	Opposé au PSA et aux nouvelles pistes car déjà beaucoup de nuisances (sonores, pollution)	Pour la création de pistes et les nuisances, se reporter au paragraphes p.x et y et du rapport.
@168	CHAPUIS	NADEGE	Contre les nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@172		Thierry	Contre les nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@186	BILLET	Nicole	Refuse de nouvelles pistes à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@191	BLANC-TAILLEUR	GANAELE	Contre le PSA et l'extension de l'aéroport de St. Exupéry	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@192	DERNE	Julien	Contre le PSA et l'extension de l'aéroport de St. Exupéry .	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@198	DUBUISSON	PATRICK	N'accepte pas la révision du PSA car entraîne le développement de l'aéroport	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@201	MOURIER	philippe	opposition à ce PSA qui va permettre l'augmentation du trafic	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@205	THIBault	xavier	s'oppose à toute évolution du PSA qui pourrait conduire à une augmentation des nuisances	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@206	BOSSY	LAURENCE	Contre ce projet qui entraînera nuisances	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@207	SEGURA	Roland	Contre ce projet	La commission prend acte
@211	MORLET	David	Contre le projet de l'extension de l'aéroport	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@216	BONNEFOI	Lucie	Contre l'extension de l'aéroport de St. Saint-Exupéry (pistes 3 et 4 situées à l'Ouest de l'aéroport).	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@217	CHAIZE	Rémi	Nuisance -bruit- de l'aéroport	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@218	DE SOUSA	Nicolas	Opposé à l'extension de l'aéroport	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@219	MEUNIER	Sébastien	S'inquiète de l'arrivée de nouvelles pistes et du lien du PSA avec l'installation à venir d'Amazon	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@228	BOSSY	Marie Antoinette	Contre les nuisances de l'aéroport	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@232		Roland	S'inquiète de l'arrivée de nouvelles pistes et du lien du PSA avec l'installation à venir d'Amazon	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Numéro de contribution sur le registre papier	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
O1	JAILLET	Joëlle	S'oppose à ce PSA	La commission prend acte
O2	KALIL(?)	Chantal et Pierre	S'oppose à ce PSA qui pourrait entrainer la réalisation de 2 pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
O3	GUILLARD	Monique	S'oppose à ce PSA qui engendrera des nuisances	Pour les nuisances se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
O4	BÔ	Chantal	S'oppose à ce PSA	La commission prend acte
O5	CRESPO	Michèle et Pierre	S'opposent à ce PSA	La commission prend acte
O6	FRANCAIS	Marc	S'oppose à ce PSA qui pourrait entrainer la réalisation de 2 pistes; se réfère à l'avis de l'ACENAS "L1"	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
O7	GUILLARD	René	S'oppose à ce PSA qui pourrait entrainer la réalisation de 2 pistes et des nuisances(membre de l'ACENAS)	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
O8	BONNEFOI	Nathalie	S'oppose à ce PSA qui pourrait entrainer la réalisation de 2 pistes et des nuisances. Si extension celle-ci devrait se faire à l'est.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
L1	ACENAS		Le PSA assurera les conditions nécessaires à la création des 3 ^{ème} et 4 ^{ème} pistes et en accepter la révision implique le principe de l'extension de l'aéroport	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
L2	BARGE, maire de la commune	Lucien	Joins la délibération de novembre 2018 et rappelle l'avis défavorable même si les 33 obstacles référencés ne concernent pas Jonage. Il n'est toujours pas prévu d'intégrer l'aménagement des pistes A et B selon la procédure des seuils décalés et la création des pistes C et D devrait subir la même procédure que pour la création d'un nouvel aéroport. La plupart des communes consultées sur ce dossier sont moins impactées que les communes riveraines et émettent pourtant un avis de même importance	La commission prend note. Pour la création et l'aménagement de pistes, se reporter au paragraphe "analyse des contributions". Les communes concernées par l'enquête publique de ce PSA (42) sont déterminées par les textes du code de l'expropriation qui régissent ce type d'enquête

Jons

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Numéro de contribution sur le registre papier	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
O1	BERGERET	Nadine	Impact supplémentaire du nouveau PSA sur Jons	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
O2	CHAMBARD	Stéphane	Opposé à cette révision du PSA. Y a t-il modification des couloirs aériens notamment sur Jonage?	La commission prend acte. Pour l'objet du PSA et pour les nuisances et création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Meyzieu

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Numéro de contribution sur le registre papier	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
O1	SOMBARDIER Membre du bureau de l'ACENAS	Patrick	Inquiétude et vigilance sur la création de nouvelles pistes à l'ouest avec les nuisances actuelles-vols de nuit, augmentation du trafic routier que subit déjà l'est lyonnais	La commission prend note. Pour la création de pistes, se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Pusignan

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@105		ALAIN	Contre le PSA qui amènera l'extension de l'aéroport	Pour la création de pistes, se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Saint-Bonnet-de-Mure

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@12	HUET	Francis	La mise en conformité du PSA assurera les conditions nécessaires à la création des nouvelles pistes et donc une augmentation du trafic	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@36		Patrice	contre cette révision	La commission prend acte
@49	BARGEL	jean	contre le PSA car il laisse les mains libres à l'aéroport	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@82	TRANSY	MICHEL	opposé au PSA car consterné que Les réservoirs d'eau de Saint-Laurent-de Mure, Saint-Bonnet-de-Mure , et Colombier-Saugneu constituent des obstacles, à modifier pour les aéronefs ainsi que leurs clochers	Dans ce cas il est indiqué que les surfaces de dégagement sont adaptées localement car il apparaît impossible de supprimer ce type d'obstacle
@102	NILLY	Lionel	totalemment contre cette extension.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@107		Corinne	contre ce plan, trop de nuisances sonores , problèmes de circulation, pollution atmosphériques	Pour les nuisances se reporter au paragraphe p.x du rapport*
@124	ARTOLLE	Florence	S'oppose à la révision du PSA qui permettrait de créer des pistes supplémentaires	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@139		Richard	affirme son opposition à l'extension de l'aéroport de Saint-Exupéry et par conséquent à ce PSA. La version numérique du dossier est illisible et les données techniques peu compréhensibles	Pour les nuisances et la création des pistes ainsi que pour la lisibilité du dossier se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@140	GHALEM	Eddy	CONTRE la révision du PSA	La commission prend acte
@141	LAVERGNE	Didier	En validant le nouveau PSA, on autorise l'extension de l'aéroport par la création de deux nouvelles pistes.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Numéro de contribution sur le registre papier	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
O1	GIRODET	Jacques	Inquiet sur les 4 pistes alors que 2 existantes (Président Model.Club Jonage)	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
O2	BARRAL	Didier	Opposé au PSA car incidence sur la construction des 2 pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
O3	TRANSY	Michel	Trouve le dossier très technique et confus. Ainsi la piste existante B fait 2670m et il est prévu une extension à 3600m au nord ,au sud?	Pour la lisibilité du dossier se reporter au paragraphe "analyse des contributions". L'APPM de 1999 prévoit effectivement un agrandissement de la piste B de 2670 à 3600m au Nord. Le projet de révision du PSA intègre cette modification à terme dans les servitudes proposées.

Saint-Laurent-de-Mure

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@26		Jean Yves	contre l'extension de l'aéroport à 4 pistes, contre ce PSA qui valide ce projet	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@28	GAUTHERON	Martine	opposée à la révision du plan de servitude aéronautique , qui risque de permettre la création de 2 pistes supplémentaires	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@29		Dominique	contre la révision du PSA qui met en place l'environnement aéroportuaire pour la création de 2 nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@30	THONIEL	Didier	Opposé à l'extension (pistes 3 et 4) qui figure dans ce PSA	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@31	THONIEL	Brigitte	Opposé à l'extension de l'aéroport compte tenu des nuisances	Pour les nuisances se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@46		Jacques	contre la révision du PSA. Pourquoi vouloir construire 2 nouvelles pistes à terme ?	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@50		Jean-David	Non aux pistes 3 et 4	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@53		Laurent	Ne souhaite pas que les avions aient le droit de survol à une altitude plus faible, ni que leur trajectoire soit modifiée et s'oppose aux nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@58	REVERCHON	Marie	Non au projet d'extension des 3ème et 4ème pistes,	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@71		Marjorie	contre l'extension de l'aéroport et les 3 et 4ème pistes.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@87	DURAND	Nadine	ne veut pas de nouveau PSA envisageant une éventuelle construction de nouvelles pistes.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@89		Nasser	Non à la construction des pistes C et D	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions" 38

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@90		Ange	exprime son inquiétude au sujet des plans d'agrandissement de l'aéroport et de création de deux nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@93	FAYOLLE	M-P et J-N	contre l'extension de l'aéroport	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@112	GIRAUD	HELENE	S'oppose à la révision du PSA.	La commission prend acte . Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@113	GIRAUD	JOEL	s'oppose à la révision du PSA.	La commission prend acte
@117	FRANCOIS	Olivier	s'oppose à la révision du PSA qui ouvre la voie à la création de 2 pistes supplémentaires	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@131		Jean François	Pourquoi insister sur la création de nouvelles pistes?	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@143		Bernard	A quand, un autre PSA qui supprime les 2 nouvelles pistes prévues	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@146		Fabio	ne voit pas l'utilité du PSA , contre l'extension des pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@147	ALLAIN	Serge	Pourquoi un nouveau PSA? si ce n'est pour les 3ème et 4ème pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@185	FIORINI	PATRICK	Contre la révision de ce PSA car cela induit le projet de l'extension de l'aéroport avec 2pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Saint-Pierre-de-Chandieu

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@34	LÉTARD	François	Contre cette révision du PSA dans la mesure où sont intégrées une 3ème et 4ème pistes actuellement inexistantes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@37		pascal	Contre l'extension des pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@81		Hélène	contre l'extension à 4 pistes de l'aéroport	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@106	PEDRENO	DANIEL	Opposé au projet après la construction de la plateforme qui entraînera des nuisances	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@136	CONROUX	Claude	opposé au projet car création de 2 nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@150		Monique	s'élève contre le projet de construction de nouvelles pistes	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Saint-Priest

Pas de contribution sur le registre électronique pour cette commune.

Pas de contribution sur le registre papier pour cette commune.

Communes indéterminées

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@152	CHATARD	Madeleine	Subit les nuisances mais apparait non concerné par les plans du dossiers. Opposé à la création des pistes supplémentaires et à la pollution de l'air associée.	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@214	DRIEU	annie	Constate que le fond de plan n'est pas à jour et interroge sur la prise en compte par le PSA des risques industriels présents sur la zone. S'inquiète aussi du bruit et de la pollution engendrés par les nouvelles distances de décollage et d'atterrissage. L'évolution du PEB est liée à celle du PSA.	Effectivement le fond de plan IGN n'est pas à jour et sera remplacé avant l'approbation du PSA. Voir synthèse des observations et réponse de la DGAC. Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions". L'évolution du PEB n'est pas liée à celle du PSA.
E3	BERGMANN @FREE.FR		Constate des décollages intempestifs	La commission prend acte
@5	DUMOULIN	Mélanie	Contre la révision du PSA sans explication	La commission prend acte
@44	BERGMANN	Christophe	Se plaint du bruit	Pour les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@45		Maryse	Opposé à la création des pistes 3 et 4 et leurs nuisances associées. Estime que le PSA via induire un changement d'altitude et de trajectoire.	Pour les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@47	PRESSIAT	Patrick	Consultation associée à l'extension de l'aéroport. demande de protéger les riverains et la campagne des pollutions générées par l'aéroport et d'examiner les alternatives.	Pour les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@57		Louise	Non à l'extension de l'aéroport	La commission prend acte
@59	TOUTANT	JEAN-JACQUES	Augmentation du nombre de survols.	La commission prend acte
@60	GIRAUD	Monique	Opposé car ne prend pas en compte les installations classées à proximité , des écoles et habitations. Prémisse de l'extension avec des nouvelles pistes.	Les installations à risques de survol sont présent en compte dans d'autres règles de l'air. Pour la création des nouvelles pistes, se reporter au paragraphe « Analyse des contributions ».
@69	HEN	Robert	Opposé sans autre précision	La commission prend acte
@70	BO	guy	Opposé aux nouvelles pistes 3 et 4 qui exposerait Jonage	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions".

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@75	VELLA	Gilbert	opposé à toute révision qui pourrait amener évolution du trafic et extension de l'aéroport	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@86	GOLIASSE	MONIQUE	Opposé au PSA car il comporte 2 pistes supplémentaires. Solution alternative proposée : allongement des pistes actuelles.	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@95	LACHIZE	marcel	Opposé à la création des pistes supplémentaires	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@96	PARISI	Laurence	Opposé à la révision du PSA	La commission prend acte
@108	MARTINAND	GILBERT	Opposé au PSA qui permet la création de 2 pistes supplémentaires. Beaucoup de nuisances induites par le trafic actuel L'implantation d'Amazon et d'autres logisticiens va induire un trafic de fret supplémentaire	Pour les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@109	MASSE	Daniel	Opposé à la révision du PSA qui permettra la création de 2 pistes supplémentaires et les nuisances associées	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@123	GROS	CATHERINE	Opposé à la révision du PSA	La commission prend acte
@159	DUMAS	Vincent	Construction des deux pistes inutile, nécessité de développement des infrastructures routières.	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@160	GRANGE	Michel	La révision du PSA entrainera des nuisances sonores et environnementales	Pour les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@170	CUGNO	FRANCK	Refus des nouvelles pistes pour raisons de bruit et pollution de l'air	Pour les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@173	PERDIJON	Esther	Opposé à la création des deux pistes supplémentaires	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
E180	ELIAS FERRON		Habitation dans l'axe des futures pistes vont subir une dépréciation sans contre-partie. Opposés à l'extension de l'aéroport et préconise une diminution des vols pour des raisons environnementales	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@182		patrick	Opposé pour cause de pollution	Pour les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@184	JACCOUD	Michel	Opposé au PSA qui va créer 2 pistes supplémentaires inutiles. Traces d'hydrocarbures dans l'eau d'arrosage, plans de vols non respectés surtout le soir.	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@188	DURAND-ROJON	bernard	Opposé au PSA car suffisamment de nuisances sonores et pollution	Pour les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@189		chrstian	Pistes existantes suffisantes et inexploitées	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions".

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@196	SCHMITT	René	Opposé à la révision du PSA car il permettra la réalisation des pistes 3 et 4 ce qui se traduira par une augmentation de trafic. L'environnement va se dégrader et dépréciation foncière.	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@209	GROS	DANIEL	Opposé au PSA.	La commission prend acte
@213	TILBIAN	Frederic	Fond de carte du plan A1 pas à jour et ne fait pas apparaître des usines SEVESO existantes ainsi que des ICPE A. Le nouveau PSA réduit les zone de décollage et d'atterrissage et va donc concentrer les nuisances. Est-ce que le PEB va être adapté au nouveau PSA? Si la création des nouvelles pistes ne relève pas du PSA, pourquoi les intègre t-il? Le PSA apparait comme un prémisses de l'extension de l'aéroport. Est-ce que le clocher de Jonage, le réservoir de Merck (Boyle blanche dans la zone) et les nouveaux projets de la ZAC des Gaulnes sont pris en compte?	Effectivement le fond de plan IGN n'est pas à jour et sera remplacé avant l'approbation du PSA. Voir synthèse des observations et réponse de la DGAC. Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions". L'évolution du PEB n'est pas liée à celle du PSA. Le PSA intègre les futures pistes car elle furent dans l'APPM de 1999. C'est une des raisons de la révision du PSA. Le clocher de Jonage et les réservoirs d'eau ont fait l'objet d'adaptations dans le cadre de ce PSA.
@230	PESSIA	Ludiwine	Refuse l'évolution du PSA. L'entrepôt d'Amazon sera proche des pistes 3 et 4 et cela va augmenter sa flotte d'avions. L'aéroport va-t-il devenir un hub de fret aérien?	La révision du PSA n'a pas pour vocation à influencer sur le trafic aérien ni sa nature (fret ou passagers).
@125	GAY	Frédéric	Opposé la révision du PSA et la création des 2 pistes supplémentaires pour les nuisances environnementales associées.	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@149	BOUILLON-PERRON	GUY	Directement impacté par les nuisances de l'aéroport. Opposé à toute extension des pistes et nuisances associées	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@156	MOREAU	Philippe	Révision du PSA inutile puisque la 3ème piste n'est pas en projet. Ne souhaite pas vivre sous les décollage/atterrissages	Les pistes 3 et 4 furent à l'APPM, ce qui nécessite la révision du PSA.
@157		Gilbert	Opposé à la révision du PSA qui permettrait la création des 2 pistes supplémentaires.	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
E237	ROBERT BOUTY		Opposé à la création du doublet supplémentaire pour des raisons de nuisances environnementale. Problème de survol et de trajectoires au droit de l'habitation, restés sans réponse	Pour la création des pistes et les nuisances actuelles se reporter au paragraphe "analyse des contributions".

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@7	MAILLET	Norbert	Conteste l'augmentation du trafic aérien, et la nécessité de nouvelles pistes. Nuisances sonores, impact sur la santé et sur l'immobilier	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@13	LAURENT	Sandrine	Révision PSA assimilée à une augmentation du trafic (doublement des pistes). Nuisances sonores et environnementales actuelles. Intérêt des citoyens passent avant les intérêts financiers.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@15		anonyme	Refus des pistes supplémentaires et de l'augmentation des nuisances.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@18		ELODIE	Le nouveau PSA réduit la distance de décollage et d'approche donc nécessité d'avions plus puissants induisant plus de bruit et de consommation de carburant.	L'évolution du PSA découle d'une évolution réglementaire au niveau européen qui a pris en compte l'amélioration des performances des avions. Les procédures opérationnelles mises en œuvre lors du décollage des avions à Saint Exupéry sont fixées par la DGAC et sont indépendantes du PSA. Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions".
@23		anonyme	Opposé sans plus de précision	la Commission prend acte
@35	BERGMANN	Christophe	Se plaint du bruit matinal des avions.	Hors champ de l'enquête.
@38	JARNIEUX	STEPHANIE	Révision du PSA inutile pour les pistes actuelles mais effectué pour les autres pistes. Augmentation du trafic donc plus de nuisances. Opposé à la révision.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
E39		MARI D	L'objet est le projet d'extension. Questionnements sur les risques sur le sommeil, la santé et l'impact sur l'environnement	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@40		anonyme	Refus car assez des nuisances, suffisantes avec la rocade. Parking privés qui se sont créés autour de la rocade.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@62	RENOU	KARINE	Opposé car assimilé à une augmentation du trafic aérien nuisible pour les riverains et l'écologie	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@63	PHILYS	LAURE	Opposé sans plus de précision	la Commission prend acte

Numéro de contribution sur le registre électronique	Nom	Prénom	Synthèse	Réponse de la commission
@67	CERTAIN	Stephan	Opposé à l'extension dans une zone urbanisée entre l'aéroport existant et le Grand Lyon	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@72	FOUILLAT	CYRIL	Opposé à l'extension des pistes et à l'augmentation des nuisances	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@74		anonyme	Opposé aux nouvelles pistes, nuisances sonores et pollution.	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@85	BELAMRIA	Nassim	Opposé à la création des nouvelles pistes (augmentation nuisances sonores et bruit)	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@128	GOURDON	Ludovic	Opposé aux pistes supplémentaires. La majorité des aéroports européens transportent le double de passagers avec 2 pistes.	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@133		anonyme	Contre ce projet aberrant non orienté vers le respect de la planète et de ses habitants.	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@169		anonyme	Opposé à cause du bruit, de la baisse de l'immobilier et impact écologique	Pour les nuisances se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@197	BAUDOIN	Aurélien	Opposition car non justifié. Londres Heathrow fonctionne avec 2 pistes pour plus de 70 millions de passagers et Lyon 11 millions.	Pour la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@202	CHER	Saïda 38540	Opposé car ne respecte pas l'environnement (nuisances sonores, pollution, santé), mauvaise exploitation de l'existant, pas de recherche alternative, dévalorisation des biens immobiliers	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"
@231	CHAMPION	Maryse	Opposé car favorise le développement de la plateforme et la création des nouvelles pistes. L'économie passe avant la santé. Ne pas accepter d'augmenter les nuisances et de ne pas préserver l'environnement en donnant un avis favorable	Pour les nuisances et la création des pistes se reporter au paragraphe "analyse des contributions"

ANNEXE 2. MEMOIRE DES OBSERVATIONS ET
REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE

ENQUÊTE PUBLIQUE

**SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN DE
SERVITUDES AERONAUTIQUES (PSA) DE**

L'AÉRODROME LYON-SAINT EXUPERY

SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET

QUESTIONS DE LA COMMISSION

D'ENQUETE

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

DGAC-DSAC CENTRE EST

Enquête du 21/10/2019 au 22/11/2019

A. GÉNÉRALITÉS

Demandeur :

Ministère de la Transition Ecologique
Direction Générale de l'Aviation Civile
Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Centre-Est

Autorité organisatrice :

PREFECTURE DU RHÔNE
Direction de la coordination des politiques interministérielles
106 rue Pierre Corneille 69419 LYON CEDEX 03
Contact : Madame BAIYO, Chargée de coordination

Dates d'enquête :

Ouverture de l'enquête : 21/10/2019
Clôture de l'enquête : 22/11/2019

B. OBJET DE L'ENQUÊTE

Compte tenu de ses caractéristiques, l'aérodrome de LYON-SAINT EXUPERY est soumis à l'établissement d'un Plan de Servitudes Aéronautiques, conformément à l'article R241-3 et D243-7 du Code de l'Aviation Civile.

Ce plan, destiné à assurer la sécurité de la circulation des aéronefs, comporte l'interdiction de créer ou l'obligation de supprimer des obstacles susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne ou nuisibles au fonctionnement des dispositifs de sécurité établis dans l'intérêt de la navigation aérienne. Ces servitudes s'appliquent dans un volume clairement défini et soumis à l'avis du Public.

Conformément au Code de l'Expropriation, ce plan est soumis à enquête publique.

C. D E R O U L E M E N T D E L ' E N Q U E T E

L'enquête s'est déroulée dans les 42 communes suivantes :

1. Département de l'Ain

- 1.1 Balan
- 1.2 Beynost
- 1.3 Bressoles
- 1.4 Dagneux
- 1.5 La Boisse
- 1.6 Montluel
- 1.7 Nievroz
- 1.8 Pizay
- 1.9 Sainte-Croix
- 1.10 Thil

2. Département de l'Isère

- 2.1 Anthon
- 2.2 Bonne-Famille
- 2.3 Chamagnieu
- 2.4 Charvieu-Chavagneux
- 2.5 Chavanoz
- 2.6 Diemoz
- 2.7 Grenay
- 2.8 Heyrieux
- 2.9 Janneyrias
- 2.10 Oytier-Saint-Oblas
- 2.11 Pont-de-Cheruy
- 2.12 Roche
- 2.13 Saint-Georges-d'Espéranche
- 2.14 Saint-Just-Chaleyssin
- 2.15 Saint-Quentin-Fallavier
- 2.16 Satolas-et-Bonce
- 2.17 Tignieu-Jamezieu
- 2.18 Valencin
- 2.19 Villette-d'Anthon
- 2.20 Villefontaine

3. Département du Rhône

- 3.1 Chassieu
- 3.2 Colombier-Saugnieu
- 3.3 Décines-Charpieu
- 3.4 Genas
- 3.5 Jonage
- 3.6 Jons
- 3.7 Meyzieu
- 3.8 Pusignan
- 3.9 Saint-Bonnet-de-Mure
- 3.10 Saint-Laurent-de-Mure
- 3.11 Saint-Pierre-de-Chandieu
- 3.12 Saint-Priest

Chacune de ces communes a reçu un registre d'enquête permettant de recueillir l'avis du public.

Vingt-quatre permanences de 3H ont été tenues dans des mairies concernées par le projet.

Supplémentairement, un registre électronique a été mis en place pour le recueil des observations.

D.OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le public s'est manifesté de manière significative durant l'enquête :

237 observations recueillies sur le registre électronique,
36 observations recueillies sur les registres papier (15 Rhône, 13 Isère, 8 Ain),
41 entretiens physiques au cours des permanences.

La liste des observations figurant au registre est jointe en annexe du présent document.

La synthèse des contributions peut s'établir sur les 9 thèmes suivants :

1. Contestation du bien fondé de la création des pistes 3 et 4,
2. Contestation du projet de PSA car celui-ci permettra la réalisation des pistes 3 et 4,
3. Plaintes sur les nuisances actuelles de l'aéroport,
4. Craintes sur les nuisances à venir de l'aéroport après développement,
5. Plaintes sur les trajectoires actuelles empruntées par les avions (plus bas, plus court depuis quelques années),
6. La modification du PSA se traduit par une diminution globale de l'emprise des contraintes d'urbanisme, toutefois les nouvelles règles vont-elles se traduire par une intensification des nuisances (ex : conséquence de l'augmentation de pente sur le bruit, la qualité de l'air, etc..) sur certaines communes,
7. La révision du PSA induit la suppression d'arbres et pylônes. A quelle échéance ces travaux seront-ils réalisés compte tenu de l'incertitude de la programmation des nouvelles pistes.
8. Le dossier est très technique et difficile d'accès pour un public non averti,
9. Certains fonds de carte ne sont pas à jour (IGN). A titre d'exemple certaines activités classées SEVESO à JONAGE ne sont pas indiquées et se trouvent dans l'emprise du PSA.

E. QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Supplémentairement aux éléments soulevés par le Public, la commission d'enquête vous sollicite pour des compléments d'informations sur les sujets suivants :

- Comment s'intègre la révision du PSA soumise à enquête avec la programmation à long terme de l'évolution de l'aéroport ? (lien réglementaire avec l'Avant Projet Plan de Masse) ?
- Nous avons constaté que les pistes en projet C et D sont positionnées plus au Sud des installations par rapport au PSA initial, ce qui contraint les communes situées au sud (ex : Saint Laurent de Mure) et conduit à des zones d'adaptation du PSA. Quelles sont les raisons de ce glissement ?
- Dans l'hypothèse où la révision du PSA ne soit pas approuvée, est-ce que les pistes 3 et 4 pourraient être réalisées ?
- La consultation des communes a été réalisée en 2013 puis renouvelée en 2018 pour quelles raisons ?

En vous remerciant par avance pour les réponses que vous pourrez nous apporter afin de forger l'avis de la commission sur ce projet de révision du PSA de SAINT EXUPERY.

Remis en main propre le 4 décembre 2019

Pour la commission d'enquête :



Pour le Maître d'ouvrage :

G. MARCHAND-DEMONCHEAUX



ANNEXE 1. OBSERVATIONS RECUEILLIES

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Lyon, le 16 DEC. 2019

Direction de la Sécurité de l'aviation civile

Mr PIQUET Pierre-Henry
Commissaire enquêteur

Direction de la Sécurité de l'aviation civile Centre-Est

Espace Regus
20 rue de la Villette
69328 LYON Cedex03

Division régulation et développement durable

Nos réf. : 2019/ 6255 /DRDD

Vos réf. :

Affaire suivie par : Jean-Marc Combecave
Jean-marc.combecave@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 04 26 72 68 54

Objet : Enquête publique du projet de Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Lyon- Saint- Exupéry.

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Suite à la rencontre du 4 Décembre dernier relative à l'enquête publique du PSA de Lyon- Saint-Exupéry, au cours de laquelle vous nous avez remis le dossier de synthèse des observations et des questions de la commission d'enquête, vous trouverez ci-dessous :

- mes observations relatives aux différents thèmes abordés par le public,
- mes réponses aux questions de la commission d'enquête.

A- OBSERVATIONS RELATIVES AUX THÈMES ABORDÉS PAR LE PUBLIC

Vous avez rédigé une synthèse des observations du public constituée des 9 thèmes suivant :

- 1) Contestation du bien-fondé de la création des pistes 3 et 4.
- 2) Contestation du projet de PSA car celui-ci permettra la réalisation des pistes 3 et 4.
- 3) Plaintes sur les nuisances actuelles de l'aéroport.
- 4) Craintes sur les nuisances à venir de l'aéroport après développement.
- 5) Plaintes sur les trajectoires actuelles empruntées par les aéronefs (plus bas, plus court depuis quelques années).
- 6) La modification du PSA se traduit par une diminution globale de l'emprise des contraintes d'urbanisme, toutefois les nouvelles règles vont-elles se traduire par une intensification des nuisances (ex : conséquences de l'augmentation de pente sur le bruit, la qualité de l'air, etc...) sur certaines communes ?
- 7) La révision du PSA induit la suppression d'arbres et pylônes. A quelle échéance ces travaux seront-ils réalisés compte tenu de l'incertitude de la programmation des nouvelles pistes ?
- 8) Le dossier est très technique et difficile d'accès pour un public non averti.

9) Certains fonds de carte ne sont pas à jour (IGN). À titre d'exemple certaines activités classées SEVESO à JONAGE ne sont pas indiquées et se trouvent dans l'emprise du PSA.

Mes observations relatives à ces 9 thèmes sont exposées ci-dessous :

1) Le futur doublet de pistes a été pris en compte dans les grandes orientations de l'aérodrome de Lyon-Saint-Exupéry qui ont été fixées par le ministre de l'aviation civile en 2010, dans la continuité de l'avant-projet de plan de masse (APPM) de 1999. Ainsi le projet de création des pistes 3 et 4 ne peut être remis en cause dans le cadre de la procédure de révision du PSA.

2) Si le PSA a toute son utilité pour préserver les dégagements d'un aérodrome dans sa configuration ultime à long terme, il ne conditionne pas pour autant la création des futures pistes.

3-4-5) Les nuisances autour de l'aérodrome sont prises en compte dans l'étude et la réalisation du PEB et peuvent être abordées au sein des commissions consultatives de l'environnement (CCE).

Les plaintes concernant les trajectoires inhabituelles doivent être adressées au médiateur « Aéroports de Lyon » dédié à ces questions.

Tous les cas avérés de déviations de trajectoire non justifiées sont systématiquement sanctionnés par de lourdes amendes.

L'ensemble de ces points 3 à 5 relatifs aux nuisances sortent de l'objet de la présente enquête publique.

6) L'arrêté du 7 juin 2007 relatif à l'établissement des servitudes aéronautiques est venu modifier les différentes surfaces de base d'un PSA en s'appuyant sur de nouvelles pentes moins contraignantes en termes d'urbanisme. Ces modifications tiennent compte de l'évolution des performances des avions et des techniques de guidage radioélectrique ou satellitaire qui se sont considérablement améliorées depuis les années 70. Les aires de dégagement autour de l'aéroport sont ainsi réduites. Ce ne sont pas les avions qui doivent se conformer au PSA qui n'est pas un document opérationnel, mais ce sont les normes des PSA qui se sont adaptées aux performances des avions et des équipements aéronautiques.

7) La priorité de mise en conformité des obstacles répond à une logique de sécurité. Les obstacles les plus pénalisants sont donc à traiter en priorité, dès l'approbation du PSA, en fonction de leur position par rapport aux axes des pistes actuelles et/ou en fonction de leur valeur de perçement. Les obstacles répertoriés dans les servitudes aéronautiques des futures pistes devront être mis en conformité ultérieurement si la réalisation de ces futures pistes est décidée.

8) Il est vrai que le dossier présente un certain niveau de difficulté pour le public non averti. La note additionnelle annexée au dossier d'enquête, sollicitée par la commission d'enquête, a pu répondre au moins en partie à cette difficulté.

9) Les fonds de cartes fournis par l'IGN sont actualisés chaque année. Leurs mises à jour sont donc prises en compte lors du lancement d'une étude de PSA. Toutefois, l'instruction d'un PSA pouvant être parfois longue (plusieurs années) il convient de vérifier la mise à jour de la dernière version au moment de la consultation (conférence entre services, enquête publique) dans un souci de précision ou de localisation plus aisée. Nous contacterons le service compétent pour mettre à jour le fond de plan avant l'approbation du PSA.

Nous précisons toutefois que le survol d'un site « sensible » ou d'une zone dangereuse n'est pas pris en compte dans l'étude d'un PSA au cours de laquelle est vérifié et analysé le perçement des différentes surfaces des servitudes aéronautiques de dégagement.

Les éventuelles restrictions relatives au survol de certaines zones ou installations sont précisées dans les publications d'information aéronautique.

B- RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Question 1 :

Comment s'intègre la révision du PSA soumise à enquête avec la programmation à long terme de l'évolution de l'aéroport ? (lien réglementaire avec l'Avant-Projet de Masse) ? Nous avons constaté que les pistes en projet C et D sont positionnées plus au Sud des installations par rapport au PSA initial, ce qui contraint les communes situées au sud (ex : Saint-Laurent-de-Mure) et conduit à des zones d'adaptation du PSA. Quelles sont les raisons de ce glissement ?

Réponse :

La révision du PSA a pour but de protéger la circulation aérienne de tout obstacle aux abords de l'aérodrome mais elle doit également préserver à long terme le développement de cet aérodrome en s'appuyant sur l'avant-projet de plan de masse (APPM).

L'APPM fixe les orientations fondamentales de l'aéroport dans son développement actuel et futur ; celui de Lyon Saint-Exupéry (Satolas), approuvé par décision ministérielle en date du 30 juin 1999, a validé le projet de doublet de pistes à l'ouest.

L'étude du positionnement des futures pistes C et D s'est faite en tenant compte des impacts respectifs en termes d'exposition au bruit (communes de Pusignan et de Jonage au nord, commune de St-Laurent-de-Mure au sud) et de surfaces de dégagement (butte de Pusignan au nord, colline de St-Laurent-de-Mure au sud). La solution estimée alors la plus favorable a été retenue, présentant un décalage de 100 m vers le sud de l'extrémité du futur doublet plus par rapport au doublet actuel.

Question 2 :

Dans l'hypothèse où la révision du PSA ne soit pas approuvée, est-ce que les pistes 3 et 4 pourraient être réalisées ?

Réponse :

La réponse est affirmative. En effet, la création de nouvelles pistes, ou même d'un aérodrome, n'est pas soumise à l'existence d'un PSA. L'exemple de l'aérodrome de Villefranche Tarare peut être cité : ouvert à la circulation aérienne publique en 1976, il n'a disposé d'un PSA approuvé qu'en avril 2018.

Inversement, lorsqu'un aérodrome est doté d'un PSA, celui-ci doit protéger les dégagements de l'aérodrome en tenant compte du stade ultime de développement de l'aérodrome.

La réalisation des pistes 3 et 4 de l'aérodrome de Lyon St Exupéry n'est donc pas directement liée à la révision du PSA, mais dépendra essentiellement de la croissance du trafic aérien et de la saturation de l'infrastructure actuelle. La création éventuelle de toute future piste sera soumise à une enquête publique spécifique.

Question 3 :

La consultation des communes a été réalisée en 2013 puis renouvelée en 2018 pour quelles raisons ?

Réponse :

En 2014, le lancement de l'enquête publique de la révision du PSA a été suspendu par le préfet afin de donner priorité à l'enquête de la directive territoriale d'aménagement concomitante. En 2018, une nouvelle consultation des services de l'État a été lancée, en coordination avec les services de la préfecture et le directeur des territoires du Rhône. Le but de cette relance était de donner à l'ensemble des collectivités de l'État le moyen de confirmer ou d'infirmer leur avis initial rendu en septembre 2013, en particulier pour les communes ayant renouvelé leurs élus.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Muriel PREUX
Directrice de la Sécurité de
l'Aviation Civile
Centre-Est



ANNEXE 3. COURRIER SATOLAS

DEPARTEMENT DE L'ISERE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE
DE
SATOLAS ET BONCE



169 allée des Platanes
38290 Satolas et Bonce

Tél : 04 74 90 22 97
Fax : 04 74 90 35 48

mairie@satolasetbonce.fr
www.satolasetbonce.fr

ATTESTATION DE LA MAIRIE DE SATOLAS ET BONCE

La Mairie de SATOLAS ET BONCE a reçu le dossier d'enquête publique relatif au projet du Plan de Servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Saint Exupéry.

La Mairie certifie avoir procédé à l'affichage de l'avis au public concernant cette enquête publique.

La Mairie ne disposait pas de registre d'enquête et n'en a pas fait la demande auprès des services de la préfecture du Rhône.

J'atteste que pendant la durée de l'enquête publique, soit du 21 octobre 2019 au 22 novembre 2019 inclus, aucune visite, aucune demande de consultation du dossier et aucune observation relatives à l'enquête publique n'ont été réceptionnées en Mairie de SATOLAS ET BONCE.

SATOLAS ET BONCE, le 29 novembre 2019

Le Maire


Damien MICHALLET
Vice-président délégué de l'Isère

